



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025-2026



GROUPE JAJ

Société Anonyme au capital de 3 560 939 Euros
Siège social : 25 B, rue de Romainville, 93100 MONTREUIL
RCS BOBIGNY 592 013 155 (2005 B 03765)
Siret : 592 013 155 00128

INTERNET : www.jaj.fr

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :	Bruno DAUMAN
Administrateurs :	Romain DAUMAN Franck SZWARC

DIRECTION

Président Directeur Général	Bruno DAUMAN
Directeur Administratif et Financier	Fabrice JIMÉNEZ

COMMISSAIRES AUX COMPTES

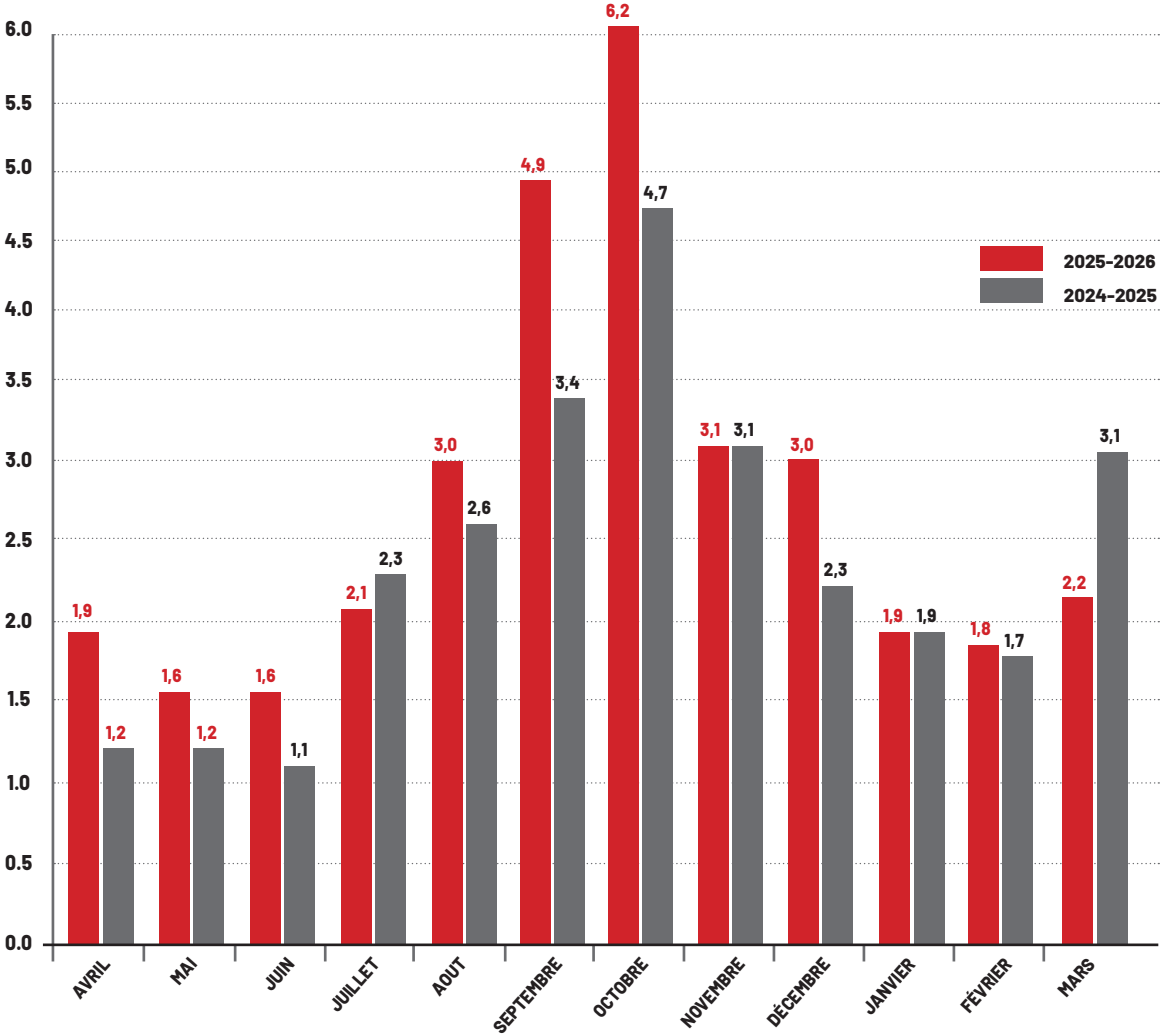
EMARGENCE

19, Rue Pierre Semard
75009 PARIS
Représentée par Yann-Éric PULM

SOMMAIRE

Données statistiques 2025-2026	02
Attestation du Rapport Financier Annuel	07
Rapport du Conseil d'Administration	10
Informations Spécifiques Communiquées à l'Assemblée Générale	15
Propositions Soumises à l'Approbation de l'Assemblée Générale	20
Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise	25
Ordre du Jour	33
Projet du Texte des Résolutions	40
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels	41
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementés	47
Attestation du Commissaire aux Comptes sur les Informations Communiquées Relatives au Montant Global des Rémunérations Versées aux Personnes les Mieux Rémunérées	48
Commentaires du Compte d'Exploitation	52
Comptes Sociaux et Annexes	55
Stratégie CSR / RSE du Groupe JAJ	74

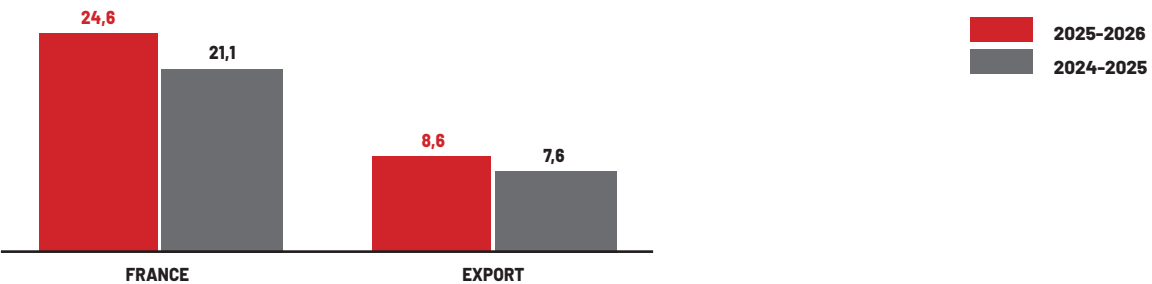
Saisonnalité des ventes (en millions d'euros)



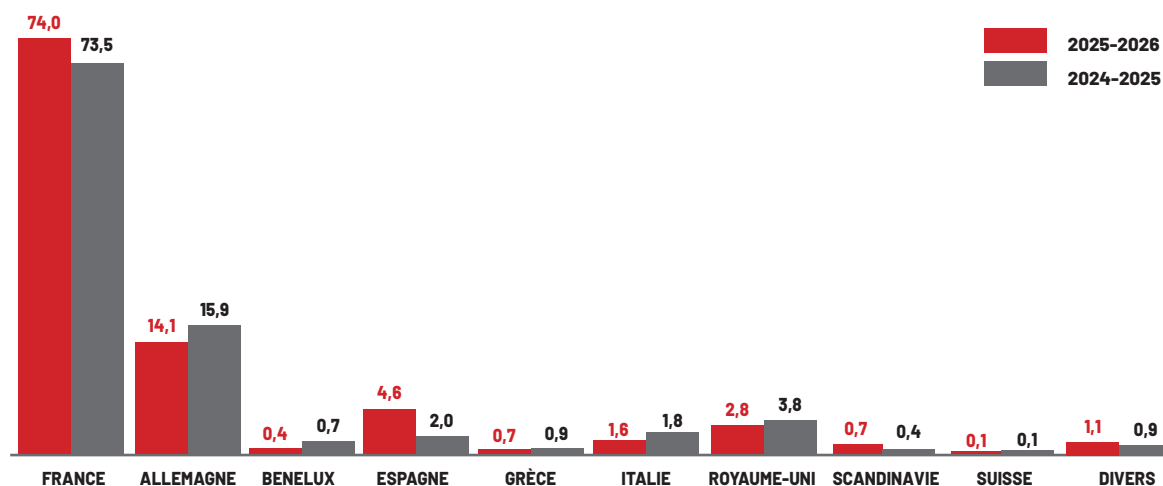
Évolution de la part relative de l'exportation par rapport au chiffre d'affaires

	2025-2026	2024-2025	Variation	%
France	24 575 786	21 063 299	3 512 487	16,7%
Export	8 613 693	7 602 713	1 010 980	13,3%
TOTAL	33 189 478	28 666 012	4 523 467	15,8%

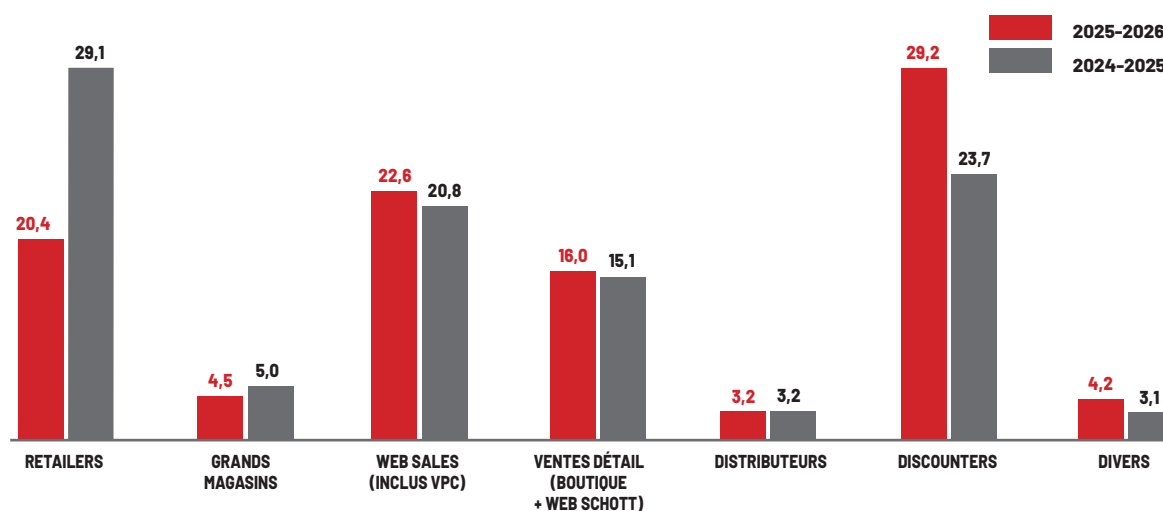
Evolution du chiffre d'affaires France/export (en millions d'euros)



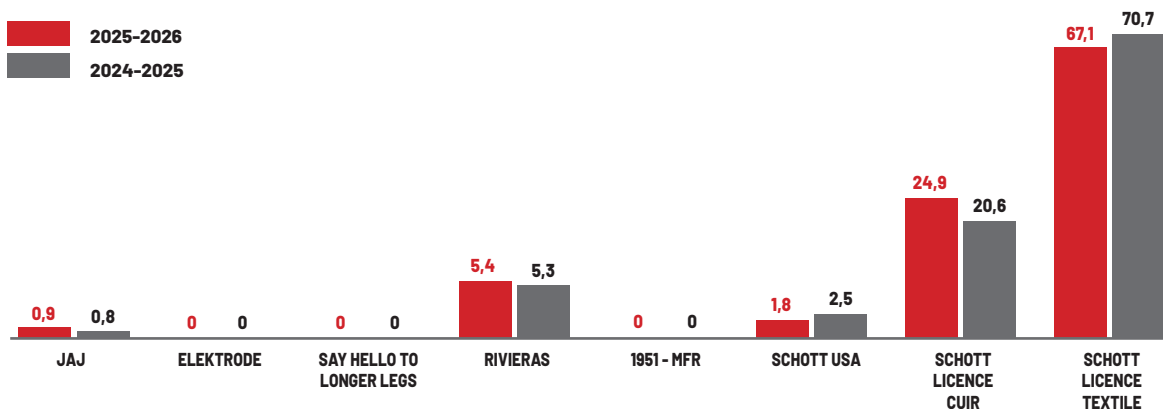
Répartition du chiffre d'affaires par pays (en % du chiffre d'affaire)



Répartition du chiffre d'affaires par catégories clients (en % du chiffre d'affaire)



Évolution du chiffre d'affaires par famille de produits (en % du chiffre d'affaire)

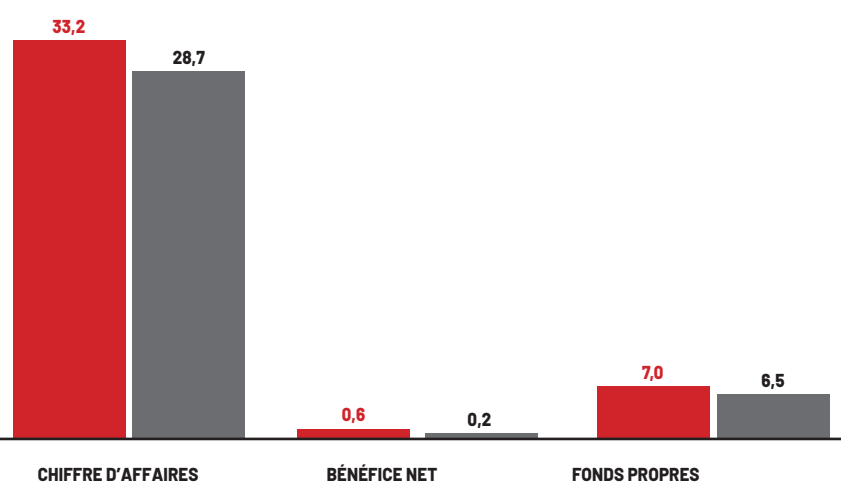


Évolution de la rentabilité (en millions d'euros)

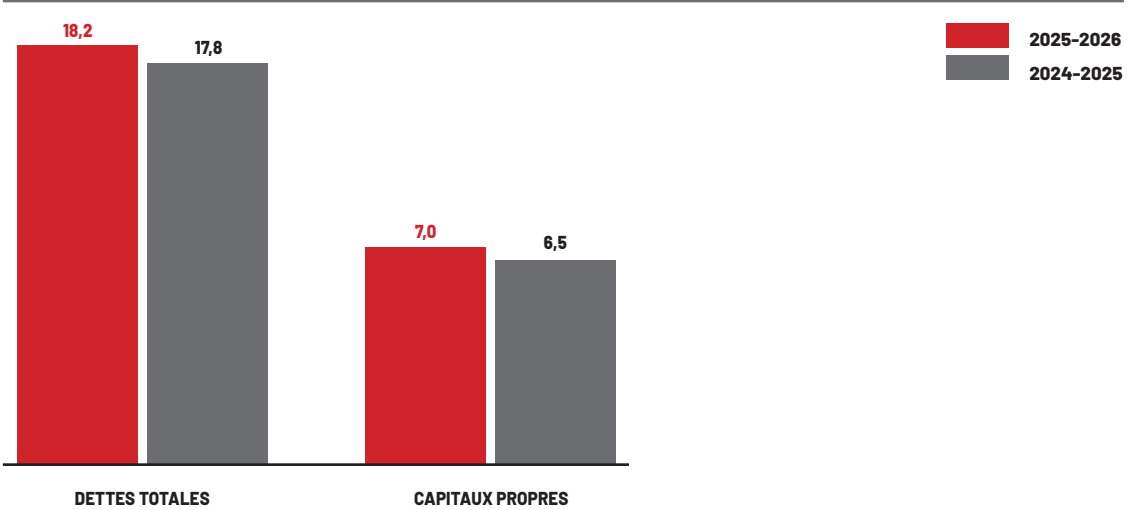
2025-2026

2024-2025

En millions d'euros	CA	Bénéfice net	Capitaux propres	BN/CA	Rentabilité des fonds propres
2025-2026	33,2	0,6	7,0	1,70%	8,06%
2024-2025	28,7	0,2	6,5	0,72%	3,20%



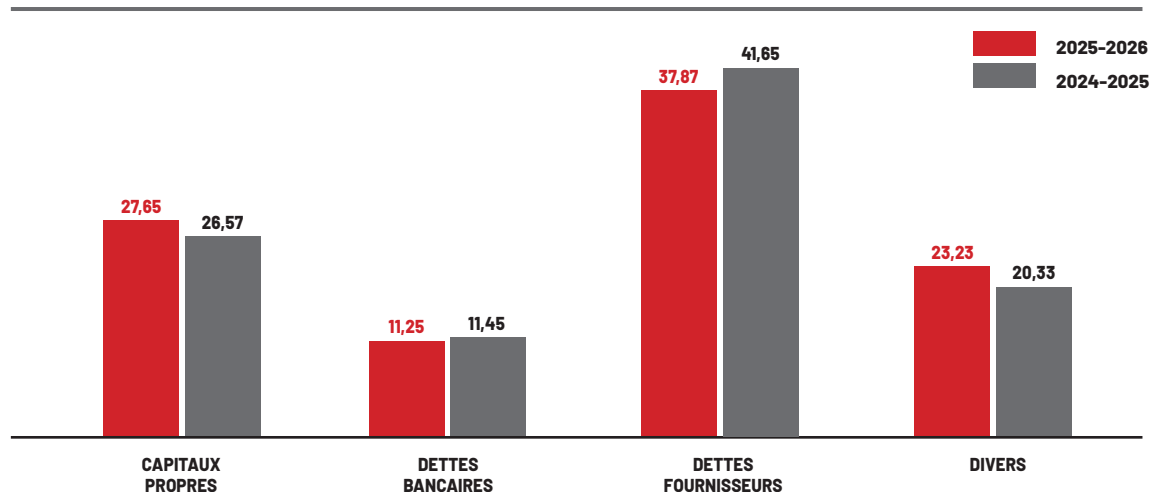
Dettes totales / Capitaux propres (en millions d'euros)



Structure du bilan

	2024-2025	2025-2026
Autonomie globale	1,37	1,39
Total actif	24 297 254	25 397 705
Total dettes	17 791 980	18 218 817
Solvabilité MT	1,54	1,43
Actif circulant	23 022 946	24 293 860
Dettes court terme	14 904 015	16 968 086
Vulnérabilité MT	0,77	0,69
Créance + Disponibilité	11 507 138	11 664 886
Dettes court terme	14 904 015	16 968 086
Rendement financier	0,03	0,08
Résultat net	206 599	565 896
Capitaux permanents	6 456 129	7 022 025
Gestion patrimoniale		
Investissements		
	0,05	0,04
Actif immobilisé	1 274 309	1 103 845
Total bilan	24 297 254	25 397 705
	0,20	0,16
Actif immobilisé	1 274 309	1 103 845
Capitaux propres	6 456 129	7 022 025
	3,76	3,62
Total bilan	24 297 254	25 397 705
Capitaux propres	6 456 129	7 022 025
	26,57%	27,65%

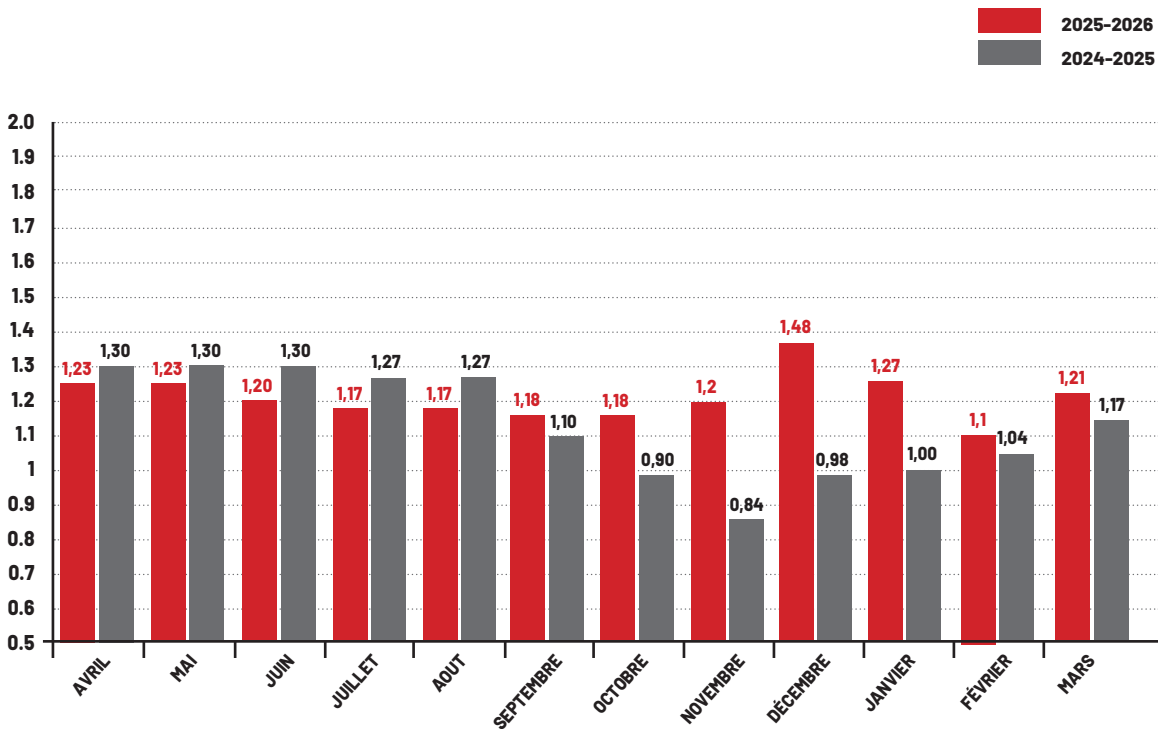
Structure du bilan (en %)



Évolution du cours de l'action

	2025-2026	2024-2025
AVRIL	1,23	1,3
MAI	1,23	1,3
JUIN	1,2	1,3
JUILLET	1,17	1,27
AOÛT	1,17	1,27
SEPTEMBRE	1,18	1,1
OCTOBRE	1,18	0,9
NOVEMBRE	1,2	0,84
DÉCEMBRE	1,48	0,98
JANVIER	1,27	1
FÉVRIER	1,1	1,04
MARS	1,21	1,17

Vie du titre





ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion [ci-joint] présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
Bruno DAUMAN







RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 SEPTEMBRE 2026

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire en conformité de la loi et de nos statuts pour :

- Vous présenter notre rapport sur la situation de la Société, sur son activité au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, soit du 1er avril 2025 au 31 mars 2026,
- Vous rendre compte de notre gestion,
- Soumettre à votre approbation :
 - les comptes de cet exercice,
 - les propositions de votre Conseil d'Administration.

Tous les actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente réunion dans le respect des dispositions légales et statutaires.

La Société EMARGENCE AUDIT, représentée par Monsieur Yann Eric PULM, Commissaire aux Comptes de la Société, a été régulièrement convoquée dans les formes et délais légaux.

Lecture vous sera donnée de ses différents rapports.

Nous vous précisons que tous les documents et renseignements prescrits par la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société, quinze jours au moins avant la date de la présente réunion.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ « GROUPE JAJ »

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 mars 2026 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées, en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG applicable à la clôture de l'exercice.

I – SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ (L. 232-1, II)

Le chiffre d'affaires net hors taxes, réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 est de 33 200 536 euros contre 28 709 158 euros au 31 mars 2025, soit une hausse de 15,64 %.

La répartition du chiffre d'affaires entre la France et l'export s'analyse ainsi :

	Exercice 2025-2026 (€)	Exercice 2024-2025 (€)	Variation
Ventes en France marchandises	540 524	587 995	-8,07 %
Ventes à l'export marchandises	110 082	167 125	-34,13 %
Production de biens en France	24 024 351	20 494 849	17,22 %
Production de biens à l'Export	8 525 579	7 459 188	14,3 %
Prestations de services en France			
Prestations de services à l'export			

DÉLAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS (L. 441-14 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément à l'article L. 441-14 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le total des factures reçues et émises non réglées au 31 mars 2026 ainsi que la ventilation de ce montant par tranche de retard dans le tableau suivant :

(A) Tranches de retard de paiement	Article D.441 I.1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu en K€						Article D.441 I.2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu en K€					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	/	54	54	34	268	/	/	1194	1800	651	4 526	/
Montant total des factures concernées TTC	/	414	80	264	1863	2 621	/	596	899	325	2 259	4 079
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	/	1,49%	0,29%	0,95%	6,69%	9,41%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							/	1,56%	2,36%	0,85%	5,92%	10,69%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre des factures exclues	0	1637
Montant total des factures exclues TTC	0	817

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce) en nombre de jours

Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	60	60 Fin de Mois
---	----	----------------

RÉSULTAT DE L'EXERCICE ECOULÉ

Les autres achats et charges externes d'un montant total de 26 604 761 € contre 22 299 743 € au 31 mars 2026, correspondent principalement :

	31/03/2026	31/03/2025
Frais de collection, sous-traitance	17 505 734	13 883 673
Prestations logistiques	1 118 689	864 129
Locations et charges locatives (hors crédit-bail)	880 229	790 211
Location entrepôt de stockage	496 294	727 687
Entretien réparation	303 957	217 695
Assurances	107 439	89 862
Commissions	1 346 574	1 073 338
Rémunération affacturage	311 802	271 612
Honoraires (1)	596 455	694 455
Publicité, salons	1 596 161	1 625 122
Transport	1 653 575	1 330 220

(1) Dont honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat pour 60 000 € au 31/03/26 et 57 980 € au 31/03/25.

Le poste « Autres charges » comprend également des royalties au titre de la licence " SCHOTT ", pour 1 019 293 € lesquelles ont été calculées comme suit :

- a) Pour les produits textiles, au taux de 3 %.
- b) Pour les produits cuirs, au taux de 5% sur toutes les ventes sauf l'Italie, Japon, Canada et USA où le taux est de 0%.
- c) Au taux de 1,5 % pour les ventes aux discounters jusqu'à 1 million de chiffre d'affaires, au-delà le taux est de 3%.

Les royalties au titre de la marque Rivas s'élèvent à 188 238 €.

Les achats, libellés en devises, non couverts sont comptabilisés selon le cours moyen de change du mois précédant la facture. Lors du règlement, les gains ou pertes de change sont constatés en résultat d'exploitation. Cette modification est effectuée depuis la clôture du 31 mars 2020.

Les gains de change se montent à 441 789 €.

Les pertes de changes se montent à 102 811 €.

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026 font ressortir un bénéfice net comptable de 565 895,90 € contre 206 599,23 € pour l'exercice précédent.

II- PROGRÈS RÉALISÉS – DIFFICULTÉS RENCONTRÉES – PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'exercice 2025-2026 fait apparaître un chiffre d'affaires de 33 200 K€ soit une croissance de +15,64% (+4 491 K€) versus N-1.

Cette croissance est remarquable compte-tenu de la situation toujours difficile du marché de l'habillement.

Cette forte croissance s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- 1) Le succès rencontré par les collections hiver et été de nos marques SCHOTT (+16% versus N-1) avec un carnet de commande hiver en forte hausse et RIVIERAS (+16% versus N-1) qui a renoué avec le succès durant la saison estivale
- 2) La refonte de notre webstore Schott et le passage sous Shopify qui ont permis une forte croissance des ventes : +33%
- 3) Le développement de nos franchises outlet et l'amélioration de nos performances sur nos magasins gérés en propre,
- 4) Le recrutement réussi de deux seniors : une Directrice Réseau et un Directeur Commercial qui ont respectivement permis la mise en place de 3 outlets SCHOTT, le développement des ventes au sein de nos boutiques historiques, et l'arrivée de nouveaux clients à fort potentiel,
- 5) Le développement et l'accélération de nos partenariats avec nos key account wholesale physique et pure player web.
- 6) Des dizaines de collaborations effectuées cette année avec des marques prestigieuses telles que Benjamin Benmoyal, Eleven Paris, Jaded, The Kooples, SAMSOE & SAMSOE, Walk in Paris ...
- 7) Un produit leader et tendance, le Bombers, référence de la marque Schott,
- 8) La croissance de la gamme cuir, où Schott apparaît également comme une des seules marques référentes sur cette catégorie.

Voici quelques zones géographiques où notre croissance est remarquable :

- Espagne & Portugal : +163% (TOTAL SCHOTT + RIVIERAS),
- Scandinavie : +73% (TOTAL SCHOTT + RIVIERAS),
- France : +17% (TOTAL SCHOTT + RIVIERAS),
- USA & Mexique : +114% (RIVIERAS uniquement).

En ce qui concerne SCHOTT, quasiment toutes nos familles de produits sont en croissance dont notamment les blousons en cuir dont le chiffre d'affaires augmente de +40 %.

Durant l'exercice 2025/2026 voici nos boutiques en propres dont la croissance est à noter :

- Talange (SCHOTT) : +36%,
- Debelleyme (SCHOTT) : +33%,
- Turenne (RIVIERAS) : +26%.

Par ailleurs nos sites internet sont également en croissance : site SCHOTT : +33%, site RIVIERAS : +7%

III – ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR (L. 232-1-II)

La marque SCHOTT allie une combinaison unique d'héritage et de modernité avec un rapport qualité/prix attractif et une clientèle hétérogène quelle que soit la catégorie sociale et les tranches d'âges.

La marque SCHOTT résiste avec brio aux forts aléas du marché et à la morosité du secteur du textile.

SCHOTT allie une combinaison unique d'héritage et de modernité, avec de nombreux produits iconiques et intemporels (comme les bombers actuellement très en vogue), avec un rapport qualité/prix attractif, une clientèle hétérogène quelle que soit la catégorie sociale et les tranches d'âges.

Tout cela accompagné d'un marketing extrêmement dynamique notamment au niveau des collaborations avec d'autres marques du secteur.

RIVIERAS, avec son ADN unique, séduit une clientèle locale et internationale, véhiculant les valeurs de la french riviera durant la période estivale et continue son développement à l'international avec notamment l'ouverture d'un pop-up cet été au sein du nouveau Printemps à New York.

Les investissements pour moderniser et adapter nos webstores (SCHOTT et RIVIERAS) aux dernières technologies vont se poursuivre.

Le nouveau Webstore Schott, sous Shopify, a été lancé le 18 février 2025 et affiche depuis une croissance à deux chiffres.

Nos webstores SCHOTT et RIVIERAS sont plus que jamais l'axe de développement principal et prioritaire ainsi que le renforcement de nos partenariats avec les revendeurs majeurs du web, les indépendants et les Grands Magasins européens.

Nous avons également en cours un développement, mesuré et contrôlé, d'ouverture de boutiques à enseigne SCHOTT en centre-ville, en centre commercial et en outlet sous un format de franchise, avec des partenaires grands spécialistes du retail, ouvrant une boutique à l'enseigne SCHOTT.

Par ailleurs, conscient des enjeux climatiques et environnementaux et face à un cadre législatif de plus en plus strict, Groupe JAJ a décidé d'initier une démarche RSE et d'en intégrer ses principes au centre de sa stratégie et de ses pratiques.

Cette stratégie s'appuiera sur le référentiel de la norme ISO 26000 définie par l'AFNOR, organisme qui accompagnera le Groupe JAJ pour aboutir à terme à une certification ISO 26000, Label Engagé RSE.

Les actions déjà inscrites au calendrier sont la mise en application de la Loi Agec, à travers la création d'une plateforme dédiée à l'information du consommateur, la réduction des emballages plastiques et la prise en compte de leur recyclabilité.

Enfin la mise en place d'un plan d'éco-socio-conception permettra progressivement d'augmenter la part de produits à faible impact environnemental tout en prenant en compte les aspects sociaux et financiers.

Ce développement porte sur des actions distinctes et conjointes applicables aux 2 marques sous licence, mais visant un même objectif : un développement durable.

Durant ces 3 dernières années voici nos principales actions relatives à la RSE :

- achèvement de la base de données de la plateforme permettant l'information du consommateur sur la traçabilité,
- abandon définitif des sacs plastiques à usage unique pour les marques Schott et Rivas :
 - au profit de sac en papier certifiés FSC pour les shopping bags,
 - au profit de plastiques recyclés et recyclables pour les polybags,
- mise en place des logos trimans sur tous nos vêtements, polybags et shopping bags,
- obtention de la certification LEATHER WORKING GROUP numéro GR03351 et validation de notre communication autour de la certification,
- démarrage de la certification OEKO-TEX MADE IN GREEN,
- préparation de l'affichage environnemental avec la sélection d'un nouveau prestataire,
- démarrage du projet d'éco-socio-conception,
- obtention d'une subvention de l'ADEME de 85 KEUR afin de soutenir le projet d'éco-socio-conception,
- collecte de données auprès des fournisseurs afin de permettre l'analyse du cycle de vie (ACV),

- démarrage des travaux de mise en conformité avec la directive européenne contre la déforestation,
- recyclage des produits défectueux qui nous ont permis d'obtenir 4 000 tonnes de fil qui ont servi au tricotage de la gamme de produits RELIFE,
- lancement avec FAIRLY MADE de la plateforme de traçabilité,
- publication des résultats de traçabilité et d'impacts environnementaux sur nos sites SCHOTT et RIVIERAS,
- abandon des PIFAS au 01/01/26.

IV – ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT (L. 232-1-II)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, la Société Groupe JAJ n'a comptabilisé aucun crédit d'impôt recherche.

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES COMMUNIQUÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions légales et statutaires de la société.

I – ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément à l'article L.225-210 al 3 du Code de commerce, la Société ne disposant pas de réserves suffisantes, l'Assemblée Générale n'a pas la possibilité de donner l'autorisation à la Société à l'effet d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % de son capital social.

En conséquence et en conformité des dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, aucun mouvement n'a été enregistré à ce titre au cours de l'exercice 2025-2026.

II – PARTICIPATIONS NOUVELLES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ (L.233-6 AL.1)

En conformité des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, la SA GROUPE JAJ n'a pris aucune participation directe dans le capital social d'une Société ayant son siège social sur le territoire Français.

III – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS PRÉCÉDENTS EXERCICES (CGI ART. 243 BIS)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices sociaux.

IV – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Il a été dressé un état financier des cinq derniers exercices sociaux, lequel a été tenu à la disposition des actionnaires, au siège social, avec tous les documents et renseignements exigés par la Loi.

V - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI ART. 223 QUATER)

En conformité des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts nous vous précisons que, pour la détermination du résultat fiscal, il a été réintégré les sommes suivantes :

- Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles
(Article 39-4 du Code Général des Impôts) : 13 004 €
- Taxe sur les véhicules des Sociétés (entreprises à l'IS) : 609 €
- Provisions et charges à payer non déductibles : 23 234 €
- Écart de conversion Passif au 31 mars 2026 : 132 733 €

VI - CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

- 1) Aucune convention nouvelle ni engagements nouveaux entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'est intervenu au titre de l'exercice écoulé.
- 2) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice clos au 31 mars 2026 :

Actionnaire concerné : Indivision Maurice JABLONSKY

Nature : Abandon de compte-courant en 2001/2002 à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune

Modalités : remboursement exigible quand la Société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros.

La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

VII - INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIONNARIAT (L. 233-13)

Nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales connues au 31 mars 2026 dont, à notre connaissance, la participation dépasse les seuils légaux et statutaires :

Actionnaires	31/03/2026	31/03/2025
Hélène HES	19,59 %	19,59 %
Succession Evelyne JABLONSKY	19,59 %	19,59 %

Les salariés ne détiennent pas de participation dans le capital social selon la définition de l'article L.225-102 du Code de commerce.

VIII - RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTE DE L'ENSEMBLE DE LEURS MANDATS EXERCES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2026

La rémunération globale des mandataires sociaux au titre de l'exercice écoulé ainsi que la liste de l'ensemble de leurs mandats vous sont données ci-dessous :

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration de la SA Groupe JAJ est composé des membres suivants :

• **Monsieur Bruno DAUMAN**, Président du Conseil d'Administration,
demeurant 28 Boulevard de la Marne 94130 NOGENT-SUR-MARNE

• **Monsieur Romain DAUMAN**, Administrateur,
demeurant 16 rue du Parc Royal 75003 PARIS.

• **Monsieur Franck SZWARC**, Administrateur,
demeurant 5, place Charles Digeon – 94160 Saint Mandé.

Des membres du Conseil, seul Monsieur Franck SZWARC exerce un autre mandat.

Rémunération globale, y compris les avantages en nature, au titre de l'exercice 2025-2026 :

M. Bruno DAUMAN : 318 310 € y compris les avantages en nature – Jetons de présence : 0 €

M. Romain DAUMAN : Aucune rémunération – Jetons de présence : 0 €

Monsieur Franck SZWARC : Aucune rémunération – Jetons de présence : 0 €

Nous précisons que toutes les rémunérations ci-dessus sont fixes.

IX – MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général dans sa séance du 29 septembre 2020 et a nommé dans ces fonctions Monsieur Bruno DAUMAN pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

X – RISQUES ET INCERTITUDES -UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES DE CHANGE

Au 31 mars 2026, l'état des positions de la Société face au risque de change peut se résumer ainsi :

BILAN	- 4 517 250 \$
Dettes fournisseurs en devises	-4 544 216 \$
Autres dettes	\$
Liquidités en devises	26 966 \$
HORS BILAN	15 965 000 \$
Achats à terme de devises	15 965 000 \$
DIFFÉRENTIEL	11 447 750 \$

XI – ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Aucune mesure n'a été prise pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique.

XII – INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE

1 – Effectifs

Au 31 mars 2026, l'effectif total de l'entreprise était de 54 salariés.

Il a été procédé à 6 embauches en CDI.

L'entreprise n'a mené aucun plan social.

2 – Organisation du temps de travail

Au 31 mars 2026, 51 salariés étaient employés à temps plein, 3 salariés à temps partiel.

34 cadres et salariés étaient à 157,75 heures de travail, 17 salariés à 151,67 heures de travail, 3 salariés à 66 heures de travail.

3 – Rémunérations

Au 31 mars 2026, la masse salariale annuelle est de 3 420 415 euros avec 1 653 079 euros de charges sociales contre 3 046 627 euros avec 1 330 744 euros de charges sociales au 31 mars 2025.

Il n'y a pas de système d'intéressement et pas d'accord de participation.

4 – Relations professionnelles et accords collectifs

Il n'y a pas de comité d'entreprise et il y a des délégués du personnel (élection du 22 février 2023 et 8 mars 2023) au comité social et économique.

5 – Conditions d'hygiène et de sécurité

Il y a eu un accident du travail au cours de l'année 2025-2026.

6 – Formation

1.00 % de la masse salariale a été consacré à la formation professionnelle.

7 – Emploi et insertion des travailleurs handicapés

L'entreprise n'emploie pas de travailleur handicapé.

8 – Œuvres sociales

Il n'y a pas de comité d'entreprise donc aucun budget.

XIII – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Nous vous rappelons que notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne. Ces procédures reposent sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion rigoureuse et efficace de la Société et d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

1. Objectif du contrôle interne

L'objectif du contrôle interne est d'assurer la qualité et la fiabilité de la production des comptes dans les buts suivants :

- prévenir les erreurs et les fraudes,
- protéger l'intégrité des biens et des ressources de l'entreprise,
- gérer rationnellement les moyens de l'entreprise,
- assurer un enregistrement comptable correct de toutes les opérations nécessaires, en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

Le bon fonctionnement d'un système de contrôle interne permet de réduire les risques d'erreur ou de malversation, il ne peut cependant conduire à les éliminer complètement.

2. Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne de la Société n'est pas formalisé, mais il est effectif et s'est affiné au cours des années. Il répond essentiellement aux conditions suivantes :

- séparation des fonctions
- exhaustivité
- réalité
- évaluation correcte
- respect des normes de présentation des comptes.



Compte tenu de notre activité de négoce, un soin tout particulier a été apporté au suivi des marchandises de leur commande aux fournisseurs à la livraison aux clients en passant par la gestion des stocks. Pour ce faire, nous disposons d'un programme informatique spécifique et performant fournissant un inventaire en permanence ainsi que diverses statistiques par produit, famille, représentant, secteur, marges etc... constituant une aide à la gestion efficace.

Notre secteur de clientèle présente un risque non négligeable, aussi en plus du suivi inclus dans le programme cité plus avant, une gestion et une surveillance des comptes des clients est effectuée en comptabilité. Dans le cadre du contrat de factoring, nous disposons d'une assurance crédits en plus des renseignements commerciaux que nous nous efforçons de maintenir à jour.

Les décisions d'achat importantes remontent à la direction générale avec un souci de prix, de maintien de la qualité et de la continuité des approvisionnements auprès de fournisseurs habituels.

Notre gestion financière en dehors des opérations courantes fait appel au factoring et à des mesures de précaution contre les variations de cours de change compte tenu du chiffre significatif de nos importations. Pour se protéger contre le risque de change, la Société achète des devises à terme. Les recours aux emprunts sont soumis au Conseil d'Administration de même que les opérations sur titres.

La gestion du personnel est également très centralisée et les tâches de chacun clairement définies avec des recoupements pour contrôle et afin d'éviter qu'une même personne n'effectue une ou plusieurs tâches incompatibles.

Sur le plan juridique, nous sommes assistés par les juristes d'un cabinet d'avocats extérieur à la Société.

En ce qui concerne les biens et les personnes nous avons pris, tant en contrats d'assurance qu'en mesures de sécurité et de vidéosurveillance, toutes les dispositions nécessaires pour la sauvegarde des biens et des personnes en cas de sinistre.

Les investissements nécessaires au maintien et au développement de l'entreprise sont engagés au fur et à mesure des besoins et des objectifs poursuivis. Les investissements importants relèvent du Conseil d'Administration.

Notre service comptable est doté d'un personnel compétent. Les normes comptables applicables en France sont scrupuleusement respectées afin de présenter des comptes sociaux fiables avec une information complète.

PROPOSITIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LES CONDITIONS DE QUORUM DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

I - APPROBATION DES COMPTES

Conformément à la loi, nous soumettons à votre approbation :

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- celui du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026,
- les comptes, le bilan, et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.

Nous vous demandons, en conséquence, d'approuver les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports et de donner quitus de leur mandat aux Administrateurs au titre de l'exercice.

II - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice net comptable s'élevant à la somme de 565 895,90 € euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

La totalité, soit	565 895,90 €
au compte Autres réserves	
qui figure au passif du bilan pour un montant de	2 506 190,27 €
à l'effet de le porter à la somme de	3 072 086,17 €

Après affectation, les postes des capitaux propres se présenteraient ainsi qu'il suit :

POSTES DES CAPITAUX PROPRES	MONTANT EN EUROS (€)
Capital social	3 560 939,00
Réserve légale	389 000,00
Autres réserves	3 072 086,17
TOTAL	7 022 025,17

III - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous indiquons que :

- 1) Aucune convention nouvelle ni engagements nouveaux entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de Commerce n'est intervenu au titre de l'exercice écoulé.
- 2) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice clos au 31 mars 2026 :

Actionnaire concerné : Indivision Maurice JABLONSKY

Nature : Abandon de compte-courant en 2001/2002 à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune

Modalités : remboursement exigible quand la Société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros.

La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

IV – APPROBATION DES ELEMENTS DE RÉMUNÉRATIONS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les actionnaires sont appelés à se prononcer sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux versées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, sous la forme d'une résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

A ce titre, il est donc proposé aux actionnaires le vote d'une résolution sur la rémunération du Président Directeur général.

Une présentation détaillée de la rémunération du Président Directeur général est donnée à l'article 4.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

V – SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous précisons que le mandat d'administrateur de Bruno DAUMAN ainsi que celui de Romain DAUMAN arrivent à échéance avec la présente assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026 et qu'il conviendra de statuer sur leur renouvellement.

Quant au mandat de Frank SZWARC, celui-ci arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.

VI – SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant arriveront à échéance avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2030.

VII – PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

En conformité de l'article L 225-210 al. 3 du Code de commerce, nous ne vous proposons pas d'autoriser la Société à acheter ses propres actions.

Le projet des résolutions que nous soumettons à votre approbation reprend les principaux points de notre rapport et nous espérons qu'il recevra votre approbation.

VIII – ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Société a décidé de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire afin de financer la poursuite de sa croissance. En effet, la Société a enregistré une progression de +24,6 % de son chiffre d'affaires sur les neuf premiers mois de l'exercice 2025-2026, portée par un fort développement à l'export et des investissements digitaux significatifs. Afin d'accompagner cette dynamique, la direction a souhaité diversifier ses sources de financement en ayant recours à un emprunt obligataire auprès d'investisseurs privés.

Par délibération en date du 1er avril 2026, le Conseil d'Administration a autorisé l'émission d'obligations simples dans les conditions suivantes :

- Nombre d'obligations : entre 500 000 et 1 000 000 d'obligations, d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune ;
- Montant de l'emprunt : entre 500 000 € et 1 000 000 € ;
- Taux d'intérêt : fixe annuel de 7,5 %, non capitalisé, versé mensuellement à compter du premier mois suivant la date de signature ;

- Durée : trois (3) ans à compter de la date de signature du contrat de souscription ;
- Remboursement du principal : par amortissement linéaire sur vingt-quatre (24) mois, à compter du douzième mois suivant la date de signature ;
- Garantie : gage sur stocks sans dépossession, constitué auprès de la société Auxiga, à hauteur du montant emprunté et des intérêts dus ;
- Rang de créance : chirographaire, au même rang que les autres dettes de la Société.

L'émission a été réalisée via la plateforme Circlub (RCS Paris 948 723 838), prestataire de services d'investissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro CIB 18483, qui a assuré la mise à disposition des documents d'information, le recueil des souscriptions et leur centralisation sur un compte de cantonnement dédié ouvert auprès de Lemon Way. L'opération n'a pas donné lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers, le montant de l'émission étant inférieur au seuil de 8 millions d'euros.

La période de souscription s'est clôturée avec succès. Par délibération du Conseil d'Administration en date du 8 juin 2026, il a été constaté que la première tranche de l'émission obligataire a été réalisée à hauteur de sept cent mille (700 000) euros, représentant 700 000 obligations d'une valeur nominale d'un euro chacune. Le versement des fonds est intervenu aux alentours du 10 juin 2026.

Sont annexés au présent rapport :

- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- le tableau des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Bruno DAUMAN, Président Directeur général

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	2025-2026	2024 - 2025	2023 - 2024	2022 - 2023	2021 - 2022
a) Capital social	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939
b) Nombre des actions ordinaires	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939
c) Nombre des actions à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE	2025-2026	2024 - 2025	2023 - 2024	2022 - 2023	2021 - 2022
a) Chiffre d'affaires hors taxes	33 200 536	28 709 158	28 759 999	31 623 287	24 169 593
b) Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	924 297	303 095	375 634	674 337	356 877
c) Impôts sur les bénéfices		-140 000	-60 000	0	-140 000
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice				0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements	565 896	206 599	343 170	512 888	242 879
f) Résultat distribué				0	0
III - RÉSULTATS PAR ACTION	2025-2026	2024 - 2025	2023 - 2024	2022 - 2023	2021 - 2022
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,26	0,09	0,11	0,19	0,10
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,16	0,06	0,10	0,14	0,07
c) Dividende attribué à chaque action (net)					
IV - PERSONNEL	2025-2026	2024 - 2025	2023 - 2024	2022 - 2023	2021 - 2022
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	53	51	51	49	46
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	3 534 825	3 046 627	3 024 802	2 747 237	2 513 802
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 583 341	1 330 744	1 316 376	1 174 642	1 070 749



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(Article L 225-37 du Code de commerce)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2026

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise dans le cadre de la préparation des comptes de l'exercice 2025/2026, des pouvoirs confiés au Directeur Général par le Conseil d'Administration, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société « GROUPE JAJ ».

Le présent rapport a été soumis au Conseil d'Administration le 17 juillet 2026.

I - ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est administrée par un Conseil d'Administration. Elle n'a pas opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

La Société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en conformité des dispositions du Code de commerce applicables aux Sociétés anonymes cotées et tient compte des préconisations du MEDEF disponibles sur le site internet du Medef.

Ce rapport a été établi en tenant compte des recommandations émises par l'AMF

1.1. Composition du Conseil :

Nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration est composé de TROIS (3) membres :

- Monsieur Bruno DAUMAN, Président directeur général,
- Monsieur Romain DAUMAN, administrateur,
- Monsieur Frank SZWARC, administrateur.

A ce jour, il n'y a aucune femme au Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice :

Administrateur	Nombre d'actions	Fonctions exercées
Monsieur Bruno DAUMAN Né en 1979 28, Boulevard de la Marne 94130 NOGENT-SUR-MARNE	39 190 en pleine propriété	Président Directeur Général de la société.
Monsieur Romain DAUMAN Né en 1983 16, rue du Parc Royal 75003 Paris	39 187 en pleine propriété	Administrateur de la société.
Monsieur Frank SZWARC Né en 1956 5, place Charles Digeon 94160 Saint Mandé	11 803 en pleine propriété	- Administrateur de la société. - Gérant de FS PATRIMOINE (RCS CRETEIL 450 478 409), - Président de MAJELEAN (RCS CRETEIL 891 147 464)

Le conseil d'administration n'a pas institué de comités.

1.2. Commentaires sur la composition du Conseil d'Administration :

1.2.1. Présidence du Conseil d'Administration

Les statuts de la Société prévoient que le Président du Conseil d'Administration pourra cumuler ses fonctions avec celles de Directeur Général de la Société, selon décision du Conseil. En application de l'article 20 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 29 septembre 2020 de ne pas procéder à la dissociation des fonctions entre la Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale, en considérant que la structure moniste était mieux adaptée aux circonstances du moment.

1.2.2. Nomination d'un Directeur Général Délégué

Lors de notre Conseil d'Administration du 29 septembre 2020, Monsieur Bruno DAUMAN, Président Directeur Général n'a pas souhaité être assisté d'un Directeur Général Délégué.

1.2.3. Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

A la connaissance de la Société « GROUPE JAJ », et au jour de l'établissement du présent rapport :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ;
- aucun des membres du Conseil d'Administration n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun administrateur n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

1.2.4. Contrats de Services

Aucun membre du Conseil d'Administration n'est lié par un contrat de services avec la Société « GROUPE JAJ » ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

1.3. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, et par les statuts. La Société « GROUPE JAJ » souscrit et s'attache à respecter les principes de Gouvernement d'Entreprise en vigueur en France et tels qu'ils résultent du rapport Consolidé AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société, se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche des affaires de la Société et en assure le suivi et le contrôle ; à cette fin, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il désigne les mandataires sociaux chargés de diriger la Société.

Il définit la politique de rémunération de la Direction Générale.

Il s'assure de la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Il arrête le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Il arrête les comptes annuels et semestriels et prépare l'Assemblée Générale.

1.3.1. Fréquence des réunions et décisions adoptées :

L'article 17 « REUNIONS DU CONSEIL » des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois :

Séance du 17 juillet 2025 à 15 heures, ayant pour ordre du jour :

- Examen des comptes annuels de la Société GROUPE JAJ concernant l'exercice social clos le 31 mars 2025,
- Etablissement du rapport de gestion de la Société GROUPE JAJ,
- Etablissement du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil d'Administration, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société,
- Examen des documents de gestion prévisionnelle,
- Nomination de Commissaires aux Comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité,
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires et arrêté de l'ordre du jour,
- Questions diverses.

Séance du 12 décembre 2025 à 15 heures, ayant pour ordre du jour :

- Révision du compte de résultat prévisionnel 2025/2026 de la société Groupe JAJ,
- Situation de l'actif réalisable et du passif exigible au 30 septembre 2025 de la Société Groupe JAJ,
- Examen et arrêté des comptes semestriels au 30 septembre 2025 de la société Groupe JAJ,
- Etablissement du rapport d'activité pour la période du 1er avril 2025 au 30 septembre 2025,
- Questions diverses.

1.3.2. Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 17 « REUNIONS DU CONSEIL » des statuts les administrateurs ont été convoqués dans le respect des dispositions légales.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

1.3.3. Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans le respect des dispositions légales.

1.3.4. Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social de la Société.

1.3.5. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

2 – LIMITATION DES POUVOIRS DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Bruno DAUMAN, votre Président et Directeur Général.

3 – CONFLITS D'INTERETS

À la connaissance de la Société « GROUPE JAJ » et au jour de l'établissement du présent rapport, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

4 – APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATIONS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les actionnaires sont appelés à se prononcer sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux versées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 sous la forme d'une résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

A ce titre, il est donc proposé aux actionnaires le vote d'une résolution sur la rémunération du Président Directeur Général.

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux sont arrêtées par le Conseil d'Administration.

4.1. Montant des rémunérations des mandataires sociaux versées par la Société au titre de l'exercice 2025/2026 à faire approuver par l'assemblée générale :

Au titre de l'exercice 2025/2026, les membres du Conseil d'Administration ont perçu les rémunérations suivantes :

Monsieur Romain DAUMAN et Monsieur Frank SZWARC n'ont perçu aucune rémunération au titre de leur mandat de membre du Conseil d'Administration.

La rémunération de Monsieur Bruno DAUMAN s'est établie à :

	Rémunération brute fixe versée	Avantages en nature perçus	Rémunération totale perçue
Monsieur Bruno DAUMAN	247 848 € treizième mois compris Prime exceptionnelle : 58 463 €	Voiture : 3 468 € Repas : 1 116 € GSC : 7 415 €	318 310 €

Cette rémunération a été payée en numéraire en douze mensualités.

Monsieur Bruno DAUMAN n'a perçu aucune rémunération variable.

Les avantages en nature sont déterminés sur la base du barème de l'administration fiscale.

Il n'existe ni parachutes dorés ni retraites chapeaux.

Il n'y a ni contrats d'intéressement ni de participation.

La rémunération des mandataires sociaux respecte l'intérêt social. Son montant est mesuré eu égard à la taille de la Société.

Évolution de la rémunération du Président-Directeur général :

	2026	2025	2024	2023	2022
Rémunération totale perçue	318 310	282 178	255 002	243 696	243 696
Variation	+ 12,8	+ 10,66	+4,63	0	-5,12 %

4.2. Rémunération des mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration arrête les règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux. Ils ne perçoivent pas de part variable.

5 – PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Nous vous rappelons que notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne. Ces procédures reposent sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion rigoureuse et efficace de la Société et d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

5.1. Objectif du contrôle interne

L'objectif du contrôle interne est d'assurer la qualité et la fiabilité de la production des comptes dans les buts suivants :

- prévenir les erreurs et les fraudes,
- protéger l'intégrité des biens et des ressources de l'entreprise,
- gérer rationnellement les moyens de l'entreprise,
- assurer un enregistrement comptable correct de toutes les opérations nécessaires, en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

Le bon fonctionnement d'un système de contrôle interne permet de réduire les risques d'erreur ou de malversation, il ne peut cependant conduire à les éliminer complètement.

5.2. Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne de la Société n'est pas formalisé, mais il est effectif et s'est affiné au cours des années. Il répond essentiellement aux conditions suivantes :

- séparation des fonctions
- exhaustivité
- réalité
- évaluation correcte
- respect des normes de présentation des comptes.

Compte tenu de notre activité de négoce un soin tout particulier a été apporté au suivi des marchandises de leur commande aux fournisseurs à la livraison aux clients en passant par la gestion des stocks. Pour ce faire, nous disposons d'un programme informatique spécifique et performant fournissant un inventaire en permanence ainsi que diverses statistiques par produit, famille, représentant, secteur, marges etc... constituant une aide à la gestion efficace.

Notre secteur de clientèle présente un risque non négligeable, aussi en plus du suivi inclus dans le programme cité plus avant, une gestion et une surveillance des comptes des clients est effectuée en comptabilité. Dans le cadre du contrat de factoring, nous disposons d'une assurance crédits en plus des renseignements commerciaux que nous nous efforçons de maintenir à jour.

Les décisions d'achat importantes remontent à la direction générale avec un souci de prix, de maintien de la qualité et de la continuité des approvisionnements auprès de fournisseurs habituels.

Notre gestion financière en dehors des opérations courantes fait appel au factoring et à des mesures de précaution contre les variations de cours de change compte tenu du chiffre significatif de nos importations. Pour se protéger contre le risque de change, la Société achète des devises à terme. Les recours aux emprunts sont soumis au Conseil d'Administration de même que les opérations sur titres.

La gestion du personnel est également très centralisée et les tâches de chacun clairement définies avec des recoupements pour contrôle et afin d'éviter qu'une même personne n'effectue une ou plusieurs tâches incompatibles.

Sur le plan juridique, nous sommes assistés par les juristes d'un cabinet d'avocats extérieur à la Société.

En ce qui concerne les biens et les personnes, nous avons pris, tant en contrats d'assurance qu'en mesures de sécurité et de vidéosurveillance, toutes les dispositions nécessaires pour la sauvegarde des biens et des personnes en cas de sinistre.

Les investissements nécessaires au maintien et au développement de l'entreprise sont engagés au fur et à mesure des besoins et des objectifs poursuivis. Les investissements importants relèvent du Conseil d'Administration.

Notre service comptable est doté d'un personnel compétent. Les normes comptables applicables en France sont scrupuleusement respectées afin de présenter des comptes sociaux fiables avec une information complète.

6 - CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

2) Aucune convention nouvelle ni engagements nouveau entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenu au titre de l'exercice.

3) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Au cours de l'exercice 2001/2002, Monsieur Maurice JABLONSKY a abandonné son compte-courant à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause prévoit que le remboursement de la somme de 457 347 € ne pourra devenir exigible que dans le cas d'un retour à meilleure fortune qui sera considéré comme atteint dès lors que la Société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros. La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

7 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS RELATIVES AUX AUGMENTATIONS DE CAPITAL (L.225-37-4,3)

Aucune délégation n'a été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles

L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

Fait à Montreuil, le 17 juillet 2026

Bruno DAUMAN - Président du Conseil d'Administration

AVIS DE RÉUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **30 septembre 2026, à 10 heures 30**, au siège social de la société, 25 rue de Romainville à Montreuil-sous-bois (93100), à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 mars 2026,
- Présentation du rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce,
- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2026,
- Quitus aux Administrateurs de leur gestion,
- Approbation des éléments de rémunérations versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 aux dirigeants sociaux,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno DAUMAN,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Romain DAUMAN,
- Prise d'acte de l'émission d'obligation,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.



PROJET DU TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/03/2026)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026, des explications complémentaires données verbalement, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, les comptes, le bilan, et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus aux administrateurs en exercice sur la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 de leur gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2026 fait ressortir un bénéfice net comptable de 565 895,90 €.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice net comptable de la façon suivante :

La totalité, soit	565 895,90 €
au compte Autres réserves	
qui figure au passif du bilan pour un montant de	2 506 190,27 €
à l'effet de le porter à la somme de	3 072 086,17 €

Après affectation, les postes des capitaux propres se présenteront ainsi qu'il suit :

POSTES DES CAPITAUX PROPRES	MONTANT EN EUROS (€)
Capital social	3 560 939,00
Réserve légale	389 000,00
Autres réserves	3 072 086,17
TOTAL	7 022 025,17

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux)

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, constate que :

1) Aucune convention nouvelle ni engagements nouveaux entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenu au titre de l'exercice écoulé.

2) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice clos au 31 mars 2026 :

Actionnaire concerné : Indivision Maurice JABLONSKY

Nature : Abandon de compte-courant en 2001/2002 à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune

Modalités : remboursement exigible quand la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros.

La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Approbation des éléments de rémunérations versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 aux dirigeants sociaux)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, approuve, en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 à Monsieur Bruno DAUMAN, Président Directeur Général, tels que présentés à l'article 4.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno DAUMAN)

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Bruno DAUMAN viendra à expiration à l'issue de la présente assemblée générale et décide, sur proposition du Conseil d'administration et dans les conditions prévues par l'article 14 - 1 des statuts, de renouveler son mandat d'administrateur pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/03/2032.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Romain DAUMAN)

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Romain DAUMAN viendra à expiration à l'issue de la présente assemblée générale et décide, sur proposition du Conseil d'administration et dans les conditions prévues par l'article 14 - 1 des statuts, de renouveler son mandat d'administrateur pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/03/2032.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Prise d'acte de l'émission d'obligations)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la réalisation de la première tranche de l'émission d'obligations simples remboursables en 3 ans, autorisée par délibération du Conseil d'Administration en date du 1er avril 2026 et constatée par délibération du Conseil d'Administration en date du 5 juin 2026, pour un montant de 700 000 euros, représentant 700 000 obligations d'une valeur nominale d'un(1) euro chacune, portant intérêt au taux fixe annuel de 7,5 %.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'assemblée générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité légale et réglementaire.

PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée.

1.1 Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

Conformément à l'article R.22-10-28 du Code de commerce, les actionnaires devront justifier de la propriété de leurs actions, à la Record Date, soit le **23 septembre 2026** à zéro heure, heure de Paris (ci-après **J-5 ouverts**), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, CIC Market Solutions, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

Pour les actionnaires au nominatif, cette inscription en compte à J-5 ouverts dans les comptes de titres nominatifs est suffisante pour leur permettre de participer à l'Assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, cette inscription en compte des actions doit être constatée par une attestation de participation **délivrée par le teneur de compte**, qui apportera ainsi la preuve de la qualité d'actionnaire du titulaire des titres. L'attestation de participation est établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire non-résident représenté par l'intermédiaire inscrit. Le **teneur de compte** doit joindre l'attestation de participation au formulaire de vote par correspondance ou par procuration, ou à la demande de carte d'admission, et l'adresser à **CIC Market solutions : serviceproxy@cic.fr**

L'actionnaire pourra à tout moment céder tout ou partie de ses actions, toutefois si le dénouement de la vente (transfert de propriété) intervient :

- **avant J-5 0h00 heure de Paris**, le vote exprimé par correspondance, la procuration, la carte d'admission, éventuellement accompagnés d'une attestation de participation, seront invalidés ou modifiés en conséquence, selon le cas.
- **après J-5 0h00 heure de Paris**, quel que soit le moyen utilisé, il ne sera ni notifié par l'intermédiaire habilité ni pris en considération par la Société.

1.2 Modes de participation à l'Assemblée

L'actionnaire a le droit de participer à l'assemblée générale :

- soit en y assistant personnellement,
- soit en votant par correspondance,
- soit en se faisant représenter par toute personne physique ou morale de son choix,
- soit en se faisant représenter par le Président de l'assemblée générale.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation (dans les conditions définies au paragraphe II de l'article R 22-10-28), ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

1.2.1 ACTIONNAIRES SOUHAITANT PARTICIPER PERSONNELLEMENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'actionnaire souhaitant assister personnellement à l'Assemblée générale devra se munir d'une carte d'admission.

L'actionnaire au nominatif inscrit depuis un mois au moins à la date de l'avis de convocation recevra la brochure de convocation accompagnée d'un formulaire unique par courrier postal.

Il pourra obtenir sa carte d'admission, en renvoyant le formulaire unique dûment rempli et signé à l'aide de l'enveloppe de réponse prépayée jointe à la convocation reçue par courrier postal.

L'actionnaire au porteur adressera une demande de formulaire unique à son teneur de compte titres. Dans ce dernier cas, s'il n'a pas reçu sa carte d'admission le 23 septembre 2026 (J-5 ouvré), il devra demander à son teneur de compte titres de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-5 pour être admis à l'Assemblée.

Il sera fait droit à toute demande reçue au plus tard le 27 septembre 2026 (J-3). Pour faciliter l'organisation de l'accueil, il serait néanmoins souhaitable que les actionnaires désirant assister à l'Assemblée fassent leur demande le plus tôt possible pour recevoir la carte en temps utile.

1.2.2 ACTIONNAIRES NE POUVANT ASSISTER PERSONNELLEMENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'actionnaire n'assistant pas personnellement à l'Assemblée peut participer à distance i) en donnant pouvoir, ii) en votant par correspondance.

1.2.2.1 Désignation – Révocation d'un mandataire

L'actionnaire ayant choisi de se faire représenter par un mandataire de son choix, peut notifier cette désignation ou la révoquer :

- par courrier postal, à l'aide du formulaire de vote envoyé, soit directement pour les **actionnaires au nominatif**, soit par le teneur du compte titres pour les actionnaires au porteur et reçu par le CIC, Service des assemblées générales, 9 avenue de Provence – 75009 Paris au plus tard le 27 septembre 2026 ;
- Conformément aux dispositions de l'article R.22-10-24 du Code de commerce et **sous réserve d'avoir signé un formulaire de procuration dûment complété**, la notification à la société de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, sous forme de copie numérisée, selon les modalités suivantes :
- pour les actionnaires au nominatif pur, en envoyant un e-mail contenant la copie numérisée du formulaire de procuration en pièce jointe à l'adresse électronique suivante : **serviceproxy@cic.fr**,

Le message devra préciser les nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué.

- pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur, en envoyant un e-mail contenant la copie numérisée du formulaire de procuration en pièce jointe à l'adresse électronique suivante : **serviceproxy@cic.fr**.

Le message devra préciser les nom, prénom, adresse et références bancaires complètes de l'actionnaire ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué. Les actionnaires concernés devront demander impérativement à leur teneur de compte qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite par courrier à : CIC, Service des assemblées générales, 9 avenue de Provence – 75009 Paris, ou par courriel : **serviceproxy@cic.fr**.

Les copies numérisées de formulaires de procuration non signés ne seront pas prises en compte.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard le 27 septembre 2026, pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les

notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

Il est rappelé que les procurations écrites et signées doivent indiquer les nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa désignation.

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote selon les recommandations du Conseil d'administration.

1.2.2.2 Vote à distance à l'aide du formulaire unique

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, pourront :

- **pour l'actionnaire nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'aide de l'enveloppe de réponse prépayée jointe à la convocation.
- **pour l'actionnaire au porteur** : demander ce formulaire par lettre au teneur du compte. Cette demande devra être parvenue au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de cette Assemblée, soit le 24 septembre 2026.

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être renvoyé au teneur du compte, qui se chargera de le transmettre au CIC Market Solutions accompagné d'une attestation de participation justifiant de sa qualité d'actionnaire à J-5.

Les actionnaires renverront leurs formulaires de telle façon que le CIC Market Solutions puisse les recevoir au plus tard le 27 septembre 2026.

Il est précisé qu'aucun formulaire reçu par la Société après cette date ne sera pris en compte.

DEMANDES D'INSCRIPTION DE PROJETS DE RÉSOLUTIONS OU DE POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la fraction du capital prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables, peuvent requérir l'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolutions dans les conditions prévues aux articles L.225-105 et R.225-71 à R.22-10-22 du Code de commerce.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales devront être envoyées, dans les conditions prévues par l'article R.22-10-22 du Code de commerce au Siège social (Adresse du siège social) dans un délai de vingt-cinq jours à compter de la publication du présent avis, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la détention ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 susvisé. La demande d'inscription de projets de résolution devra en outre être accompagnée du texte des projets de résolutions et la demande d'inscription de points à l'ordre du jour devra être motivée.

L'examen par l'Assemblée des points et projets de résolutions déposés par les actionnaires dans les conditions légales et réglementaires est subordonné à la transmission par les auteurs de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes conditions à J-5.

Ces points ou ces projets de résolutions nouveaux seront inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée et portés à la connaissance des actionnaires dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur.

QUESTIONS ÉCRITES

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit, à compter de la présente publication et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit le 24 septembre 2026, adresser ses questions au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président du Conseil d'administration.

Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée seront mis à disposition au siège social de la Société, à compter de la publication de l'avis de convocation.

Les documents et informations mentionnés à l'article R.22-10-23 du Code de commerce destinés à être présentés à l'Assemblée seront mis à la disposition sur le site Internet de la Société : www.jaj.fr, au plus tard le 21ème jour avant l'Assemblée générale.

Le présent avis vaut avis de convocation, sauf si des éventuelles modifications devaient être apportées à l'ordre du jour, notamment à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires et/ou le comité social et économique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



A man with dark curly hair and sunglasses stands on a boat deck, looking off to the side. He is wearing a light blue polo shirt with a textured pattern and dark blue trousers. The background shows a body of water and a forested shoreline.

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/03/2026

A l'Assemblée Générale de la société GROUPE JAJ,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE JAJ relatifs à l'exercice clos le 31/03/2026 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Au cours de l'exercice, la société Groupe JAJ a fait l'objet d'une vérification de comptabilité. Dans ses courriers de février 2026, l'administration fiscale a formellement maintenu plusieurs chefs de redressement, incluant notamment une amende pour dépôt tardif de la DAS 2 (1 358 K€) ainsi que le rejet du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour la période post-2019 (400 K€) assorti de pénalités (160 K€). Le risque financier maximal découlant de l'ensemble de ces redressements maintenus s'élève à 1 918 K€.

La société conteste vigoureusement ces redressements, tant sur la forme que sur le fond, et a engagé des recours dont l'issue juridictionnelle ne sera pas connue avant plusieurs années. Du fait de ces recours et des arguments de défense soulevés par la société, il ne nous est pas possible d'estimer avec précision la part de ces redressements qui sera in fine annulée ou maintenue.

Cependant, au vu des éléments documentaires à notre disposition à la date de notre rapport, nous considérons que l'absence totale de provisionnement pour risques dans les comptes clos le 31 mars 2026 ne présente pas un caractère raisonnable. En conséquence, si nous ne pouvons déterminer avec précision le montant exact de l'insuffisance de provision, le bénéfice de l'exercice et les capitaux propres de la société sont surévalués d'un montant au minimum significatif, le risque maximal non provisionné s'élevant à 1 918 K€.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause notre conclusion, nous attirons l'attention sur la note présentée en annexe dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables » qui précise que les états financiers arrêtés au 31 mars 2026 ont été établis selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/03/2026

risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon les modalités exposées dans la note 2.3 « Stocks » de l'annexe aux états financiers. Nous avons retenu l'évaluation des stocks en point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- Le montant des stocks représente une part significative du total de l'actif ;
- Présence de spécificités dans les stocks (stock important de matières premières chez les sous-traitants, évaluation des en-cours de production et des prototypes, évaluation du coût de production des produits finis incluant des frais de collection).

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation des stocks comptabilisés, notre approche d'audit a consisté à réaliser les travaux suivants :

- Vérification et appréciation de l'évolution des procédures de contrôle interne liées aux stocks et comparaison avec nos études précédentes ;
- Assistance à l'inventaire physique des stocks ;
- Rapprochement des états de stocks avec la comptabilité ;
- Comparaison par sondage des quantités en stocks avec les fiches de comptage issues de l'inventaire physique (ne concerne pas les en-cours, ni les matières premières) ;
- Étude des marges, notamment pour détecter d'éventuelles anomalies ;
- Contrôle de la permanence des méthodes et de leur correcte application, et en particulier pour ce qui concerne : les en-cours de production, frais de collection, méthode FIFO, évaluation du coût de production ;
- Revue et validation de la méthode de valorisation des prototypes. Contrôle de cohérence des prix unitaires en comparaison au prix de marché.
- Recherche d'anomalies dans le fichier de stock de production : quantité à zéro, quantité ou valeur négative, doublon, recalcul, etc.
- Vérification que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Risque d'irrécouvrabilité des créances clients

Les créances clients sont dépréciées selon les modalités exposées dans la note 2.4 « Créances et dettes » de l'annexe aux états financiers. Nous avons retenu l'appréciation du risque d'irrécouvrabilité des créances clients en point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- Le montant des créances clients représente une part significative du total de l'actif ;
- Le secteur du textile et de l'habillement est considéré comme sinistré depuis plusieurs années, et les professionnels du secteur, notamment les multi-marques, font partie des clients de la SA GROUPE JAJ ;
- Nous suivons depuis plusieurs exercices le dénouement de certaines créances que nous avons jugées à risque, dont le solde cumulé est significatif et présente des factures avec une antériorité importante non réglées à ce jour, mais dont l'apurement est progressif

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des dépréciations comptabilisées, notre approche d'audit a consisté à réaliser les travaux suivants :

- Vérification et appréciation de l'évolution des procédures de contrôle interne liées aux créances et comparaison avec nos études précédentes ;
- Procédure de circularisation des clients sur la base d'une sélection fondée sur leur importance mais également selon une sélection aléatoire. Analyse des réponses. En cas d'absence de retour, étude de l'apurement post clôture et test de détail si apurement insuffisant ;

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/03/2026

- Analyse des explications obtenues auprès de la direction en l'absence ou insuffisance de règlements reçus postérieurement à la clôture ;
- Suivi du dénouement des créances identifiées comme risquées lors des précédents exercices ;
- Appréciation du caractère risqué de l'antériorité des créances selon notre analyse, les réponses de la direction et l'historique des transactions avec la société ;
- Rapprochement de la dépréciation comptabilisée avec l'état détaillé ;
- Contrôle du calcul de la dépréciation comptabilisée selon la méthode exposée dans l'annexe aux états financiers ;
- Vérification que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration, sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L22-10-9, L22-10-10 et L.225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Conseil d'administration.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/03/2026

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GROUPE JAJ par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2025.

Au 31 mars 2026, le cabinet EMARGENCE AUDIT était dans la 6ème année de sa mission sans interruption dont respectivement 6 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/03/2026

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit, qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit, la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 24/07/2026

CABINET EMERGENCE AUDIT

Représenté par Yann-Éric PULM
Commissaire aux comptes



RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/03/2026

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Actionnaire concerné : Indivision de Monsieur Maurice JABLONSKY

Modalités : Au cours de l'exercice 2001/2002, Monsieur Maurice JABLONSKY a abandonné son compte-courant à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause prévoit que le remboursement de la somme de 457 347 € ne pourra devenir exigible que dans le cas d'un retour à meilleure fortune qui sera considéré comme atteint dès lors que la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros. La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

Fait à Paris, le 24/07/2026

CABINET EMARGENCE AUDIT
Représenté par Yann-Éric PULM
Commissaire aux comptes



**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
INFORMATIONS COMMUNIQUÉES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT
GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX PERSONNES LES
MIEUX RÉMUNÉRÉES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2026, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2026. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 957 043 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code du commerce.

Fait à Paris, le 24/07/2026
CABINET EMERGENCE AUDIT
Représenté par Yann-Éric PULM
Commissaire aux comptes





25 RUE DE ROMAINVILLE
93100 MONTREUIL FRANCE

Téléphone 01 41 58 62 20

info@jaj.fr

www.jaj.fr

ATTESTATION

Montreuil, le 30 juin 2026

Je soussigné, Bruno DAUMAN, agissant en tant que président directeur général de la société Groupe JAJ domiciliée au 25 rue de Romainville 93100 Montreuil, SIRET 59201315500128, certifie que le montant global des rémunérations des 5 personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice 2025 – 2026 s'élève à 957 043 €.

Mr Bruno DAUMAN
Président directeur général







RÉSULTATS FINANCIERS ARRÊTÉ AU 31 MARS 2026

En date du 17 juillet 2026 le Conseil d'Administration du Groupe JAJ a arrêté les comptes de l'exercice 2025-2026 (du 1er avril 2025 au 31 mars 2026).

RÉSULTATS ANNUELS

En milliers d'€	31-03-2026	31-03-2025
Chiffres d'affaires	33 201	28 709
Marge Brute Globale (%)	48.3%	48.5%
Excédent brut d'exploitation	1 754	1 005
En % du CA	5.3%	3.5%
Résultat d'exploitation	781	319
En % du CA	2.4%	1.1%
Résultat net	566	207

L'exercice 2025-2026 fait apparaître un chiffre d'affaires de 33 201 K€ soit une croissance de +15,64% (+4 491 K€) versus N-1.

Cette croissance est remarquable compte-tenu de la situation toujours difficile du marché de l'habillement.

Cette forte croissance s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- 1) le succès rencontré par les collections hiver et été de nos marques SCHOTT (+16% versus N-1) avec un carnet de commande hiver en forte hausse et RIVIERAS (+16% versus N-1) qui a renoué avec le succès durant la saison estivale
- 2) la refonte de notre webstore Schott et le passage sous Shopify qui ont permis une forte croissance des ventes : +33%
- 3) le développement de nos franchises outlet et l'amélioration de nos performances sur nos magasins gérés en propre,
- 4) le recrutement réussi de deux seniors : une Directrice Réseau et un Directeur Commercial qui ont respectivement permis la mise en place de 3 outlets SCHOTT, le développement des ventes au sein de nos boutiques historiques, et l'arrivée de nouveaux clients à fort potentiel,
- 5) le développement et l'accélération de nos partenariats avec nos key account wholesale physique et pure player web.
- 6) des dizaines de collaborations effectuées cette année avec des marques prestigieuses telles que Benjamin Benmoyal, Eleven Paris, Jaded, The Kooples, SAMSOE & SAMSOE, Walk in Paris, ...
- 7) un produit leader et tendance, le Bombers, référence de la marque Schott,
- 8) la croissance de la gamme cuir, où Schott apparaît également comme une des seules marques référentes sur cette catégorie.

Voici quelques zones géographiques où notre croissance est remarquable :

- Espagne & Portugal : +163% (TOTAL SCHOTT + RIVIERAS),
- Scandinavie : +73% (TOTAL SCHOTT + RIVIERAS),
- France : +17% (TOTAL SCHOTT + RIVIERAS),
- USA & Mexique : +114% (RIVIERAS uniquement).

En ce qui concerne SCHOTT quasiment toutes nos familles de produits sont en croissance dont notamment les blousons en cuir dont le chiffre d'affaires augmente de +40 %.

Durant l'exercice 2025/2026 voici nos boutiques en propres dont la croissance est à noter :

- Talange (SCHOTT) : +36%,
- Debelleyme (SCHOTT) : +33%,
- Turenne (RIVIERAS) : +26%.

Par ailleurs nos sites internet sont également en croissance : site SCHOTT : +33%, site RIVIERAS : +7%

L'EBE affiche un résultat positif de 1754 K€ soit 5.3% du CA ce qui représente 1.8 points de plus par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique principalement par :

- Une diminution de 0.9 point de CA des dépenses Marketing. En effet, nous constatons des économies en Communication (0.8 point de CA) et en Gifting (0.1 point de CA).
- Une diminution de 0.7 point de CA des coûts de structure. Nous avons moins de location que l'année dernière. Effectivement, l'année dernière nous avons loué un très grand local afin d'effectuer nos ventes privées d'hiver alors que cette année celles-ci ont eu lieu dans le showroom de notre siège social.

Le Résultat d'Exploitation se monte à : 781 K€ soit 2.4% du CA ce qui représente 1.3 point de plus par rapport à l'exercice précédent alors que l'écart était de 1.8 points de plus au niveau de l'EBE. L'écart a donc diminué de 0.5 point. Ceci s'explique essentiellement par une augmentation des provisions sur créances douteuses de 243 KEUR soit 0.7 point de CA. En effet, beaucoup de nos créances douteuses étaient provisionnées à 50%. Nous avons effectué une revue de l'ensemble de celles-ci et toutes ont été augmentées de 50 % à 100%.

Le Résultat Net s'élève à : 566 K€ soit 1.7% du CA ce qui représente 1 point de plus que l'exercice antérieur. Là, l'écart s'est réduit de 0.3 point puisqu'il était de 1.3 point au niveau du Résultat d'Exploitation. Ceci s'explique essentiellement par le fait que le CIR ait été de 140 KEUR en N-1 versus 0 KEUR sur l'exercice 25/26 soit 0.5 point de CA.

PERSPECTIVES

La marque Schott allie une combinaison unique d'héritage et de modernité avec un rapport qualité/prix attractif et une clientèle hétérogène quelle que soit la catégorie sociale et les tranches d'âges.

Rivieras, avec son ADN unique, séduit une clientèle locale et internationale, véhiculant les valeurs de la french riviera durant la période estivale.

La marque Schott résiste avec brio aux forts aléas du marché et à la morosité du secteur du textile.

Schott allie une combinaison unique d'héritage et de modernité, avec de nombreux produits iconiques et intemporels (comme les bombers actuellement très en vogue), avec un rapport qualité/prix attractif, une clientèle hétérogène quelle que soit la catégorie sociale et les tranches d'âges.

Tout cela accompagné d'un marketing extrêmement dynamique notamment au niveau des collaborations avec d'autres marques du secteur.

Rivieras, avec son ADN unique, séduit une clientèle locale et internationale, véhiculant les valeurs de la french riviera durant la période estivale et continue son développement à l'international avec notamment l'ouverture d'un pop up cet été au sein du nouveau Printemps à New York.

Les investissements pour moderniser et adapter nos webstores (SCHOTT et RIVIERAS) aux dernières technologies vont se poursuivre.

Le nouveau Webstore Schott, sous Shopify, a été lancé le 18 février 2025 et affiche depuis une croissance à deux chiffres.

Nos webstores Schott et Rivieras sont plus que jamais l'axe de développement principal et prioritaire ainsi que le renforcement de nos partenariats avec les revendeurs majeurs du web, les indépendants et les Grands Magasins européens.

Nous avons également en cours un développement, mesuré et contrôlé, d'ouverture de boutiques à enseigne Schott en centre-ville, en centre commercial et en outlet sous un format de franchise, avec des partenaires grands spécialistes du retail, ouvrant une boutique à l'enseigne SCHOTT.

Par ailleurs, conscient des enjeux climatiques et environnementaux et face à un cadre législatif de plus en plus strict, Groupe JAJ a décidé d'initier une démarche RSE et d'en intégrer ses principes au centre de sa stratégie et de ses pratiques.

Cette stratégie s'appuiera sur le référentiel de la norme ISO 26000 définie par l'AFNOR, organisme qui accompagnera le Groupe JAJ pour aboutir à terme à une certification ISO 26000, Label Engagé RSE.

Les actions déjà inscrites au calendrier sont la mise en application de la Loi Agec, à travers la création d'une plateforme dédiée à l'information du consommateur, la réduction des emballages plastiques et la prise en compte de leur recyclabilité.

Enfin la mise en place d'un plan déco-socio-conception permettra progressivement d'augmenter la part de produits à faible impact environnemental tout en prenant en compte les aspects sociaux et financiers.

Ce développement porte sur des actions distinctes et conjointes applicables aux 2 marques sous licence, mais visant un même objectif : un développement durable.

Durant ces 3 dernières années voici nos principales actions relatives à la RSE :

- achèvement de la base de données de la plateforme permettant l'information du consommateur sur la traçabilité,
- abandon définitif des sacs plastiques à usage unique pour les marques Schott et Rivas :
 - au profit de sac en papier certifiés FSC pour les shopping bags,
 - au profit de plastiques recyclés et recyclables pour les polybags,
- mise en place des logos trimans sur tous nos vêtements, polybags et shopping bags,
 - obtention de la certification LEATHER WORKING GROUP numéro GR03351 et validation de notre communication autour de la certification,
 - démarrage de la certification OEKO-TEX MADE IN GREEN,
 - préparation de l'affichage environnemental avec la sélection d'un nouveau prestataire,
 - démarrage du projet déco-socio-conception,
 - obtention d'une subvention de l'ADEME de 85 KEUR afin de soutenir le projet déco-socio-conception,
 - collecte de données auprès des fournisseurs afin de permettre l'analyse du cycle de vie (ACV),
 - démarrage des travaux de mise en conformité avec la directive européenne contre la déforestation,
 - recyclage des produits défectueux qui nous ont permis d'obtenir 4 000 tonnes de fil qui ont servi au tricotage de la gamme de produits RELIFE,
 - lancement avec FAIRLY MADE de la plateforme de traçabilité,
 - publication des résultats de traçabilité et d'impacts environnementaux sur nos sites SCHOTT et RIVIERAS,
 - abandon des PIFAS au 01/01/26.



COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2026

COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2026

Période du 01/04/25 au 31/03/26 - Devise d'édition EUR

BILAN ACTIF	31/03/2026		31/03/2025	
	Brut	Amortissements	Net (N)	Net (N-1)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	600 545	505 590	94 955	95 849
Fonds commercial	761 820		761 820	861 820
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 362 365	505 590	856 775	957 669
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	60 573	60 485	88	221
Autres immobilisations corporelles	1 873 697	1 763 947	109 749	149 970
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 934 270	1 824 432	109 838	150 192
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence	1 810		1 810	1 810
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	0			
Prêts				
Autres immobilisations financières	135 423		135 423	164 638
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	137 233		137 233	166 448
ACTIF IMMOBILISÉ	3 433 867	2 330 022	1 103 845	1 274 309
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	3 667 548		3 667 548	3 052 192
Stocks d'en-cours de production de biens	693 572		693 572	561 888
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	7 858 708		7 858 708	7 587 125
Stocks de marchandises	409 146		409 146	314 603
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	12 628 974		12 628 974	11 515 808
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	252 583		252 583	223 180
Créances clients et comptes rattachés	9 312 317	717 577	8 594 740	8 399 860
Autres créances	2 700 058		2 700 058	2 736 099
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL CRÉANCES	12 264 958	717 577	11 547 381	11 359 139
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	117 505		117 505	147 999
Charges constatées d'avance				
TOTAL DISPONIBILITÉS ET DIVERS	117 505		117 505	147 999
ACTIF CIRCULANT	25 011 438	717 577	24 293 860	23 022 946
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	28 445 305	3 047 600	25 397 705	24 297 254

Période du 01/04/25 au 31/03/26 - Devise d'édition EUR

BILAN PASSIF	31/03/2026	31/03/2025
	Net (N)	Net (N-1)
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel (dont versé 3 560 939)	3 560 939	3 560 939
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale	389 000	389 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 506 190	2 299 591
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	565 896	206 599
TOTAL SITUATION NETTE	7 022 025	6 456 129
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	7 022 025	6 456 129
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	24 130	896
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24 130	896
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 857 723	2 781 317
Emprunts et dettes financières divers	592 256	784 474
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	3 449 979	3 565 791
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS	602 157	1 889 772
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 618 968	10 118 990
Dettes fiscales et sociales	1 877 143	952 900
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 670 570	1 264 525
TOTAL DETTES DIVERSES	14 166 680	12 336 416
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	18 218 817	17 791 980
Écarts de conversion passif	132 733	48 249
TOTAL GÉNÉRAL	25 397 705	24 297 254

COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2026

Période du 01/04/25 au 31/03/26 - Devise d'édition EUR

COMPTE DE RÉSULTAT (première partie)	France	Export	Net (N)	Net (N-1)
			31/03/2026	31/03/2025
Ventes de marchandises	540 524	110 082	650 606	755 120
Production vendue de biens	24 024 351	8 525 579	32 549 930	27 954 038
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	24 564 876	8 635 661	33 200 536	28 709 158
Production stockée			403 268	(773 125)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			45 500	17 930
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				18 452
Autres produits			930 962	407 653
PRODUITS D'EXPLOITATION			34 580 266	28 380 068
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droits de douane)			314 805	354 786
Variation de stock de marchandises			(94 543)	31 772
Achats de matières premières et autres approvisionnements			445 294	338 932
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(615 356)	(590 983)
Autres achats et charges externes			26 604 761	22 299 743
TOTAL CHARGES EXTERNES			26 654 961	22 434 200
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			122 174	137 467
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			3 534 825	3 046 627
Charges sociales			1 583 763	1 330 744
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL			5 118 588	4 377 371
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			92 327	103 388
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			242 840	(5 437)
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL DOTATIONS D'EXPLOITATION			335 167	97 952
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			1 568 451	1 015 799
CHARGES D'EXPLOITATION			33 799 342	28 062 789
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			780 924	317 279

Période du 01/04/25 au 31/03/26 - Devise d'édition EUR

COMPTE DE RÉSULTAT (seconde partie)	Net (N)	Net (N-1)
	31/03/2026	31/03/2025
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	780 924	317 279
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	47	56
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	480	5 222
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	527	5 278
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	23 234	(1 455)
Intérêts et charges assimilées	185 658	170 639
Différences négatives de change	6 662	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	215 555	169 184
RÉSULTAT FINANCIER	(215 028)	(163 906)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	565 896	153 373
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 843
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		11 843
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		98 616
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		98 616
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(86 774)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		(140 000)
TOTAL DES PRODUITS	34 580 793	28 397 188
TOTAL DES CHARGES	34 014 897	28 190 589
BÉNÉFICE OU PERTE	565 896	206 599





ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE DE L'ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

au 31 mars 2026

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES

2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3 - TABLEAUX :

- **Immobilisations**
- **Amortissements**
- **Provisions inscrites au bilan**
- **Etat des échéances des créances et des dettes**
- **Variation détaillée des stocks et encours**
- **Produits à recevoir**
- **Détails des charges à payer**
- **Détails des charges constatées d'avance**
- **Composition du capital social**
- **Variation des capitaux propres**
- **Chiffre d'affaires**
- **Ventilation du résultat**
- **Effectif moyen**
- **Engagements financiers**
- **Honoraires des Commissaires aux Comptes**

Le bilan qui vous est présenté a une durée de 12 mois et recouvre la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES

L'exercice 2025/2026 présente un accroissement de son chiffre d'affaires passant de 28.7 millions d'euros à 33.2 millions d'euros soit 16 % d'augmentation. Cette augmentation est due à l'accroissement de l'intérêt porté à la marque Schott, ainsi qu'au développement des clients notamment concernant les outlets, au recrutement de deux postes seniors, au lancement de notre nouveau webstore, ainsi qu'à l'accroissement des collaborations.

La société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité couvrant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024. Par courrier du 20 février 2026, l'administration fiscale a rendu sa réponse définitive confirmant le maintien d'une part significative des redressements, dont principalement ; le rejet du CIR Collection 2022 et 2024 pour 200 K€ assortis d'une majoration de 40 % pour manquement délibéré ; et la pénalité pour dépôt tardif de la DAS2 pour 1358 K€. Toutefois, tous les avocats et conseils de la société Groupe JAJ s'accordent pour la nullité des redressements. Les procédures de contestation sont en cours, aucun ajustement n'a été passé dans les comptes au 31/03/26.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Décret n°83-1020 modifié du 29/11/1983- articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables

dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées, en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- indépendance des exercices

Les changements de réglementation comptable et les comptes comparatifs retraités sont développés dans le tableau ci-dessous :

Description	Ancien poste	Nouveau poste	Montant N-1	Montant N
Charges constatées d'avance	Bas de bilan – Charges constatées d'avance	Autres créances Charges constatées d'avance	784 979	862 351
Avantage en nature	Autres produits (Transferts de charges d'exploitation 791)	Salaires (Reprise avantage en nature 64141)	24 322	28 183
Cession d'actif	Valeur nette comptable d'éléments d'actifs cédés 675 Autres charges exceptionnelles	Valeur nette comptable d'éléments d'actifs cédés 657 Autres charges d'exploitation	0	100 000
Cession d'actif	Produits de cessions d'éléments d'actifs cédés 775 Autres produits exceptionnelles	Produits de cessions d'éléments d'actifs cédés 757 Autres produits d'exploitation	0	240 000

2.1 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont conformes d'une part au Règlement CRC 04-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, d'autre part au Règlement CRC 02-10 (modifié par le règlement CRC 03-07) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et la règle de décomposition par composants a été appliquée.

La durée d'amortissement retenue est la durée d'utilité du bien. Les biens sont amortis linéairement, hormis le matériel de bureau qui fait l'objet d'un amortissement dégressif.

Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations sont les suivantes :

- Logiciels dissociés 1 an
- Droits de distribution exclusive 2 à 4 ans
- Frais de concept boutique 5 ans
- Constructions 20 ans
- Agencements aménagements des constructions 10 ans
- Installations diverses 3 à 10 ans
- Matériel et outillage 5 à 10 ans
- Matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans

Le fonds commercial pour une valeur de 641 820 € est constitué du fonds de commerce de la boutique Rivas pour 351 820 € et de l'acquisition de la clientèle Panorama pour 290 000 €.

Le fonds commercial est évalué au coût d'acquisition. La méthode utilisée pour l'analyse de la dépréciation du fonds de commerce est une méthode usuelle qui consiste à comparer la valeur du fonds de commerce à 90% du chiffre d'affaires TTC annuel et à la valeur des fonds de commerce des secteurs environnants.

2.2 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières s'analysent de la manière suivante :

	Valeur brute au 01/04/25	Acquisitions ou virement de poste à poste	Remboursements Cessions ou annulation	Valeur brute au 31/03/26
Titre de participation	1 810			1 810
Dépôts et cautionnements	164 638	785	30 000	135 423
TOTAL	166 448	785	30 000	137 233

a) Titres de participation

Des titres de participation BRED sont détenus par Groupe JAJ au 31/03/26.

b) Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements sont essentiellement des dépôts de garantie sur des contrats de location et les boutiques.

2.3 – STOCKS

a) Stocks de marchandises

Les marchandises en stock ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du FIFO.

La valeur brute des marchandises comprend le coût d'achat et les frais accessoires. Les frais de stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.

b) Stocks de produits finis

Les produits finis en stock ont été évalués à leur coût de revient selon la méthode du FIFO.

La valeur brute des produits finis comprend le coût d'achat de la matière première et de la sous-traitance fabrication, les frais accessoires et les frais de collection. Les frais de stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.

Cette année, il n'y a aucune dépréciation des stocks. En effet, un partenariat avec la société « Mick Shoes » a été conclu, stipulant qu'elle s'engage à reprendre nos stocks restant à un tarif préférentiel qui nous permet de déstocker les produits avec un profit. D'autre part, les stocks restants sont mis en vente dans la boutique de Talange.

c) En-cours de production

Les modèles effectués dans la perspective d'une collection de vêtements présentée et offerte à la vente au cours de l'exercice suivant sont valorisés et comptabilisés en en-cours de production à la clôture de l'exercice à hauteur des frais de conception qui ont été engagés. Ces frais incluent les frais de style externes et internes (salaires et charges sociales versés au personnel participant à la création).

Au 31/03/2026 les encours de production s'élèvent 693 572 €.

2.4 - CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité.

Une créance de 740 000 € est présente au bilan au titre des crédits d'impôts recherche depuis 2015, une procédure est en cours avec le service des impôts des entreprises qui devrait aboutir prochainement.

Les créances clients faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont dépréciées à 50 % du montant HT.

La dette Darby était comptabilisée en « autres dettes » pour 883 107 € sur l'exercice 2024 - 2025, elle a été reclassée en dettes financière pour 250 458 € sur cet exercice.

Le compte créditeur du factor était comptabilisé en « avances et acomptes versés par les clients » pour 1 335 304 € sur l'exercice 2024 - 2025, il a été reclassé en « autres dettes » pour 2 218 219 € sur cet exercice.

Il existe une créance avec un client d'un montant de 839 K€ dans les comptes au 31 mars 2026 concernant des royalties facturées annuellement depuis 2017. Cette créance a fait l'objet d'une reconnaissance de dettes pour le montant total stipulant un engagement de règlement de 100 000 € par exercice. Cet engagement permet de s'affranchir des règles de prescription de 5 ans et de ne pas déprécier la créance.

2.5 - AFFACTURAGE

Au 31/03/2026, dans les autres créances la retenue de garantie de « BNP Factor » s'élève à 323 146 €, les cessions indisponibles pour (-9 628) €, le fonds de réserve à 32 252 €, et l'encours à 13 884 €.

Il existe trois contrats d'affacturage avec la BNP Factor pour le domestique (territoire national) pour un montant de 4 000 000 €, l'export (hors de France) pour un montant de 3 000 000 € et Amazon pour un montant de 1 500 000 €. Ces contrats sont renouvelés par tacite reconduction.

Le contrat ne présente pas de transfert de risque de non-recouvrement pour les factures non garanties par le factor lors de leur cession.

2.6- CRÉANCES ET DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

• Créances clients
et comptes rattachés 78 578 €

• Dettes fournisseurs
et comptes rattachés 2 553 935 €

2.7- OPÉRATIONS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les dettes vis-à-vis des fournisseurs de marchandises sont pour l'essentiel évaluées sur la base du cours de la Banque de France à la clôture.

Les disponibilités et les dettes non couvertes à terme sont évaluées sur la base du taux de change à la clôture.

La différence résultant de l'actualisation des créances et dettes est portée au bilan en « écart de conversion ».

2.8 - RISQUES DE CHANGE

Au 31/03/2026, l'état des positions de la société face au risque de change peut se résumer ainsi :

BILAN	-4 517 250 \$
Dettes fournisseurs en devises	-4 544 216 \$
Autres dettes	\$
Liquidités en devises	26 966 \$
HORS BILAN	15 965 000 \$
Achats à terme de devises	15 965 000 \$
DIFFÉRENTIEL	11 447 750 \$

2.9 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les autres achats et charges externes d'un montant total de 26 604 761 € contre 22 299 743 € au 31/03/2025, correspondent principalement :

	31/03/2026	31/03/2025
Frais de collection, sous-traitance	17 505 734	13 883 673
Prestations logistiques	1 118 689	864 129
Locations et charges locatives (hors crédit-bail)	880 229	790 211
Location entrepôt de stockage	496 294	727 687
Entretien réparation	303 957	217 695
Assurances	107 439	89 862
Commissions	1 346 574	1 073 338
Rémunération affacturage	311 802	271 612
Honoraires (1)	596 455	694 455
Publicité, salons	1 596 161	1 625 122
Transport	1 653 575	1 330 220

(1) Dont honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat pour 60 000 € au 31/03/26 et 57 980 € au 31/03/25.

2.10 - AUTRES CHARGES

Ce poste comprend également des royalties au titre de la licence " SCHOTT ", pour 1 019 293 € lesquelles ont été calculées comme suit :

- d) Pour les produits textiles, au taux de 3 %.
- e) Pour les produits cuirs, au taux de 5% sur toutes les ventes sauf l'Italie, Japon, Canada et USA où le taux est de 0%.
- f) Au taux de 1.5% pour les ventes aux discounters jusqu'à 1 million de chiffre d'affaires, au-delà le taux est de 3%.

Les royalties au titre de la marque Rivas s'élèvent à 188 238 €.

Les achats, libellés en devises, non couverts sont comptabilisés selon le cours moyen de change du mois précédant la facture. Lors du règlement, les gains ou pertes de change sont constatés en résultat d'exploitation. Cette modification est effectuée depuis la clôture du 31 mars 2020.

Les gains de change se montent à 441 789 €.

Les pertes de changes se montent à 102 811 €.

2.11 - RÉSULTAT FINANCIER

La société comptabilise l'essentiel de ses achats de marchandises facturés en dollars au taux de couverture.

La méthode de comptabilisation de la provision de perte de change a fait l'objet d'un changement d'estimation, elle est désormais calculée sur la base du cours de la Banque de France à la clôture.

Les charges financières s'analysent principalement en :

- Intérêts d'emprunt pour 80 316 €
- Intérêts fournisseurs pour 45 276 €
- Frais d'escompte et découvert pour 60 066 €

2.13- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

N/A.

2.14- IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N/A.

2.15- CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans les comptes de classe 7 et réparti entre ventes de marchandises et produits finis ainsi que par destination territoriales par marques, Schott ou Rivas.

3. ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun événement post clôture significatif n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNÉS ET RECUS

• **BNP :**

- Assurance DIT 960 000 €
- Contregarantie caution 1 102 769 €
- Avance en devise 367 005 \$
- Crédit documentaire 379 292 €

• **BRED :**

- Crédoc USD 217 883 \$
- Crédoc EUR 582 042 €

• **CIC :**

- Crédoc USD 253 926 \$
- Crédoc EUR 56 049 €

4.2- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Aucune transaction n'a été conclue avec les parties liées.

5 - TABLEAUX

IMMOBILISATIONS

CADRE A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	1 428 376	33 989
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	60 573		
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 412 718		
Matériel de transport	31 254		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	412 635		17 090
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	1 917 180		17 090
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	1 810		
Autres titres immobilisés (actions propres)			
Prêts et autres immobilisations financières	164 638		785
Total IV	166 448		785
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	3 512 004		51 864

ANNEXE

CADRE B	Diminutions Par virement	Diminutions Par cession	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		100 000	1 362 365	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			60 573	
Installations générales, agencements et aménagements divers			1 412 718	
Matériel de transport			31 254	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			429 725	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III	0	0	1 934 270	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			1 810	
Autres titres immobilisés (actions propres)				
Prêts et autres immobilisations financières		30 000	135 423	
Total IV	0	30 000	137 233	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	0	130 000	3 433 867	

AMORTISSEMENTS

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développ. Total I				
Autres immobilisations incorporelles Total II	470 707	34 883		505 590
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. Générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	60 352	133		60 485
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 372 356	23 456		1 395 812
Matériel de transport	27 435	2 394		29 829
Matériel de bureau et informatique, mobilier	306 845	31 460		338 306
Emballages récupérables et divers				
Total III	1 766 988	57 444	0	1 824 432
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	2 237 695	92 327	0	2 330 022

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprises situation	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour pertes de change	896	23 234	0	24 130
Autres provisions pour risques et charges				
Total I	896	23 234	0	24 130
Provisions pour dépréciations				
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en-cours				
Provisions sur comptes clients	474 738	242 840	0	717 577
Total II	474 738	242 840	0	717 577
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	475 633	266 074	0	741 708
Dont dotations et reprises :				
	d'exploitation	242 840	0	
	financières	23 234	0	
	exceptionnelles		0	

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES - CADRE A

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an	À plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts(1)(2)				
Autres immobilisations financières	135 423		135 423	
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	816 925		816 925	
Autres créances clients	8 495 393	7 756 817	400 000	338 576
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	3 800	3 800		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	740 000	740 000		
Taxe sur la valeur ajoutée	235 571	235 571		
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés(2)				
Débiteurs divers	858 337	858 337		
Charges constatées d'avance	862 351	862 351		
TOTAL	12 147 798	10 456 874	1 352 348	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES - CADRE B

CADRE B

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine	1 896 248	1 896 248		
- à plus d'un an à l'origine	961 475	312 902	648 574	
Emprunts et dettes financières diverses (1)(2)	583 895	583 895		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 618 968	9 618 968		
Personnel et comptes rattachés	282 118	282 118		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	379 012	379 012		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 143 866	1 143 866		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	72 147	72 147		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	8 360	8 360		
Autres dettes	2 670 570	2 670 570		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	17 616 659	16 968 086	648 574	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

1 764 827

(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés

VARIATION DÉTAILLÉE DES STOCKS ET DES EN-COURS

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières, approvisionnements	3 667 548	3 052 192	615 356	
En-cours de production de biens	693 572	561 888	131 684	
Produits finis	7 858 708	7 587 125	271 583	
Marchandises	409 146	314 603	94 543	
Total	12 628 974	11 515 808	1 113 166	0

PRODUITS À RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/03/2026	31/03/2025
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	61 945	125 002
Autres créances	740 000	740 000
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	801 945	865 002

DÉTAILS DES CHARGES À PAYER DANS LES POSTES SUIVANTS AU BILAN

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

	31/03/26	31/03/25
Dettes financières		
Intérêts courus		
Intérêts courus sur emprunts		
Total	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	615 320	505 876
Total	615 320	505 876
Dettes fiscales et sociales		
Dettes provisions congés payés	282 043	243 495
Personnel salaires à payer	0	0
Charges sociales congés à payer	141 021	121 748
Total	423 064	365 243
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Frs immob à recevoir		
Total	0	0
Autres dettes		
Avoirs à établir	351 237	317 665
Total	351 237	317 665
TOTAL GÉNÉRAL	1 389 620	1 188 783

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	31/03/26	31/03/25
Charges d'exploitation constatées d'avance	288 144	261 254
Charges financières constatées d'avance		
Achats comptabilisés d'avance	574 207	523 725
TOTAL GÉNÉRAL	862 351	784 979

Nature des charges constatées d'avance

(1) Charges constatées d'avance

Elles se composent de charges d'entretien, location, assurances, publicité...

(2) Achats constatés d'avance

Ils correspondent à de la marchandise non rentrée en stock majorée des droits de douane, des frais de transport et d'assurances.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Différentes catégories de titres (toutes de valeur nominale 1€)	Nombres de titres	
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice
Actions nominatives à droit de vote simple	19 000	100
Actions nominatives à droit de vote double	1 991 906	1 313 227
Actions au porteur	1 550 033	2 247 612
TOTAL	3 560 939	3 560 939

Libellé de compte	31/03/2025	Affectation résultat N-1	Résultat de l'exercice	Distribution de dividendes	Autres mouvements	31/03/2026
CAPITAL APPELÉ VERSÉ	- 3 560 939 €					- 3 560 939 €
RÉSERVE LÉGALE	- 389 000 €					- 389 000 €
RÉSERVE SUPPLÉMENTAIRE	- 2 299 591 €	- 206 599 €				- 2 506 190 €
Bénéfice de l'exercice	- 206 599 €	206 599 €	- 565 896 €			- 565 896 €
Perte de l'exercice						
TOTAL	- 6 456 129 €	0 €	- 565 896 €			- 7 022 025 €

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de 33 200 536 € se répartit par secteur géographique, gros et détail et en pourcentage du chiffre d'affaires total comme suit :

	C.A	Pourcentage
CA COMMERCE DE GROS		
France, ventes de marchandises	540 524	1,63%
France, prestations de service	0	0,00%
Export, ventes de marchandises	110 082	0,33%
Export, prestations de service	0	0,00%
CA COMMERCE DE DÉTAIL		
France détail SCHOTT	2 261 334	6,81%
CA PRODUCTION		
France, ventes de produits finis	21 763 017	65,55%
Export, ventes de produits finis	8 525 579	25,68%
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	33 200 536	100,00%

VENTILATION DU RÉSULTAT (Code du Commerce Art. R123-198)

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	565 896	
Résultat exceptionnel		
Crédit d'impôt recherche		
Impôt sur les sociétés		
Résultat comptable	565 896	

EFFECTIF MOYEN

Catégorie de personnel	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	14	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	39	
Ouvriers		
TOTAL	53	

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Au cours de l'exercice, il a été attribué 321 310 € de salaires bruts

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	86 398
Hypothèque	
Nantissement OPCVM	
Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune	457 347
Retraite	267 673
TOTAL	811 418
Engagements réciproques	
Achats devises à terme	14 356 014
USD 15 965 000	
Crédits documentaires	2 553 935
TOTAL	16 909 949

Engagements de retraite

La Société a souscrit auprès de la Société Générale un contrat retraite destiné à la couverture des indemnités de fin de carrière. Son obligation vis-à-vis des salariés est externalisée et comptabilisée par le biais d'appels de cotisation. L'engagement de retraite est évalué à 267 673 € au 31/03/2023.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Honoraires - Contrôle légal des comptes annuels		Mission exceptionnelle	
	31/03/26	31/03/25	31/03/26	31/03/25
SAS EMERGENCE AUDIT 141, avenue de Wagram 75017 Paris RCS Paris 338 339 872	60 000	57 980		





STRATÉGIE CSR / RSE DU GROUPE JAJ



CSR / RSE

Traceability Performance & Progress / *Performance & Évolution Traçabilité*

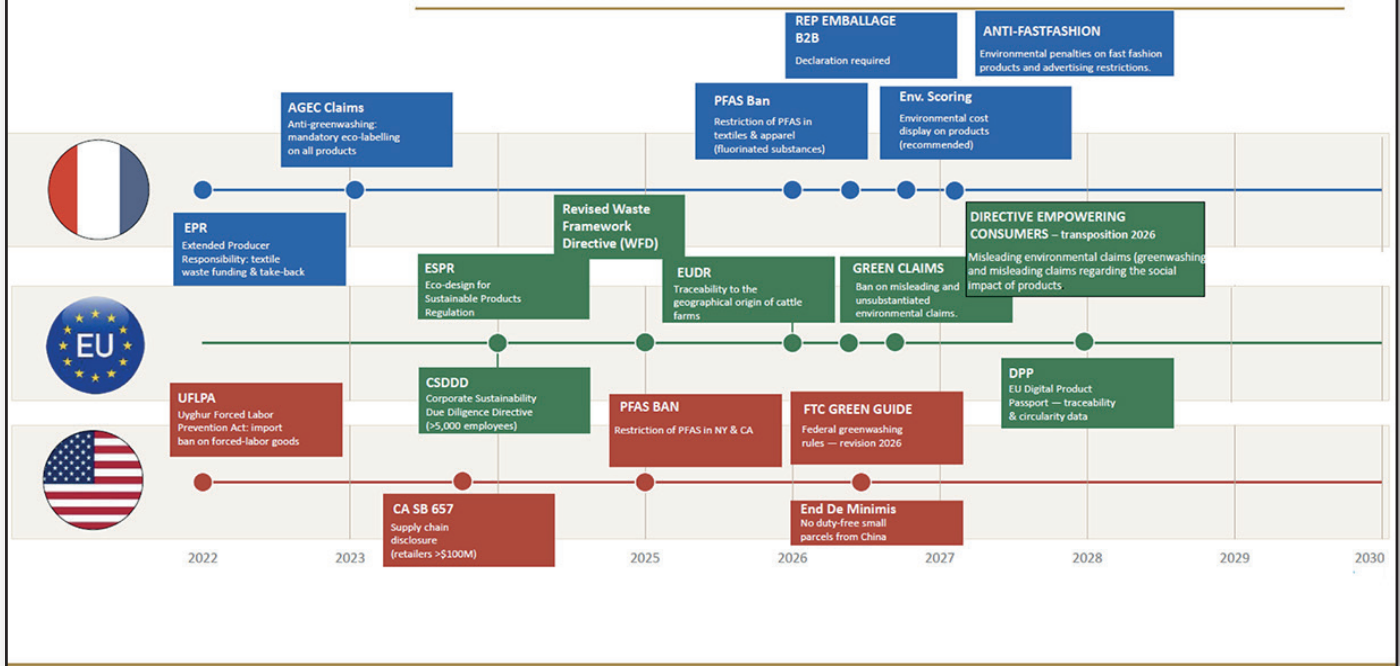
SS 2025 → FW25 / SS26



01- Legislative Forecast Plan

Calendrier Législatif

Key environmental & social regulations impacting the RTW industry – France · EU · USA
Principales réglementations environnementales et sociales du secteur PAP – France · EU · USA



ENACTED REGULATIONS

PFAS BAN / INTERDICTION DES PFAS



In February 2023, five EU member states (Germany, Denmark, the Netherlands, Norway, and Sweden) submitted a proposal to the ECHA for a large-scale restriction of PFAS. The objective is to progressively ban the placing on the market, use, and manufacture of PFAS.



Ban on PFAS in textiles and clothing starting January 1, 2026.

Per- and polyfluoroalkyl substances (PFAS) are a group of synthetic chemicals that have been widely used since 1940s in various industrial and consumer products due to their ability to repel water, grease, stains.

PFAS DAMAGES



PERSISTENCE IN THE ENVIRONMENT



HEALTH EFFECTS

GROUPE JAJ - 2025

Removal of PFAS from all our products



ENACTED REGULATIONS

Extended Producer Responsibility / *Responsabilité Elargie du Producteur*



EU Extended Producer Responsibility (EPR) for Textiles

Based on the EU Waste Framework Directive (2008/98/EC).

Revision underway to make textile EPR mandatory across all EU Member States.

Producers will finance collection, sorting, recycling and end-of-life management of textile products.



France has already implemented mandatory EPR schemes, requiring companies to join an approved eco-organisation, report sales volumes, and pay the associated eco-contributions.

Re_fashion



Companies are required to report the volumes placed on the French market each year and pay the corresponding eco-contributions.

Léko



Report all packaging used for B2C sales and deliveries.



Report all packaging used for B2B sales and deliveries.

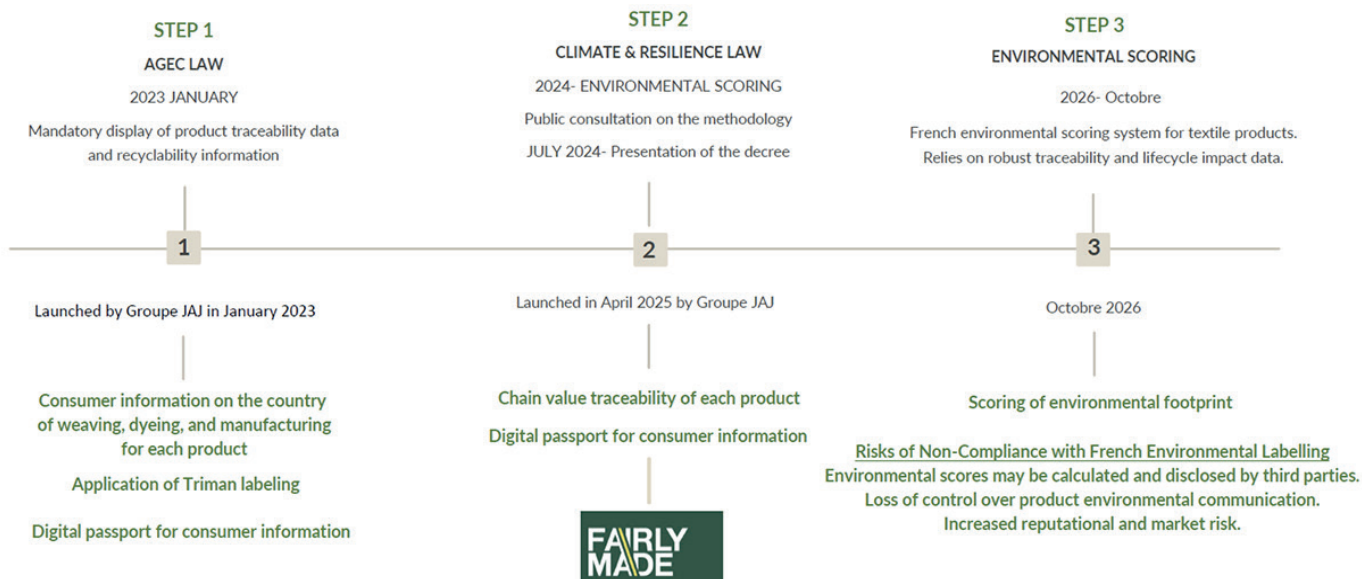
Starting in 2026



02- French AGECE Law compliance focus

Focus conformité - Loi AGECE

Forecast legislative plan



The objectives to be achieved through this traceability

Les objectifs de cette démarche de tracabilité



Project initiated for the SUMMER 2025 COLLECTION, with showcase released in April 2025.

Projet mis en oeuvre pour la collection Eté 2025, mise en ligne des données publiques en avril 2025.

Traceability project launched in partnership with Fairly Made





Digital passeport/ Passeport digital



January 2023

STEP 1: AGECE LAW

Primary traceability data (Country of weaving, dyeing, manufacturing)

Affichage des données de traçabilité primaire

January 2025

STEP 2: ENHANCED TRACEABILITY DATA

Affichage des données de traçabilité renforcée

October 2026

STEP 3: ENVIRONMENTAL SCORE DISPLAY (FRENCH METHODOLOGY)

Affichage du score environnemental (Methodologie française)

2027-2028

STEP 4: EUROPEAN DIGITAL PRODUCT PASSEPORT (DPP)

Requirement under the ESPR regulation. Progressive implementation of DPP requirements for the textile and apparel industry.

Passeport digital europeen (DPP)



Scan me

Online on the e-commerce site with a link or a widget + unique QR code on the products



Showcase display/ Passeport digital

FR FR

Schott®
N.Y.C.

210100RS

Powered by Fairly Made®

MATIÈRES

- Tissu Principal : 100% Nylon recyclé
- Étiquettes/Griffes : 100% Coton biologique
- Étiquettes/Griffes : 100% Polyester
- Étiquettes/Griffes : 100% Coton
- Étiquettes/Griffes : 100% Papier-carton
- Étiquettes/Griffes : 100% Polyester recyclé
- Doubleure : 100% Nylon
- Nœud Tissu : 100% Polyester
- Cusseur : 100% Zamac
- Ruban Du Zip : 100% Polyester
- Dents Du Zip : 100% Zamac

QUALITÉS ET CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

PRODUIT EMBALLAGE

FR FR

TRAÇABILITÉ

Tissu Principal : 100% Nylon recyclé

TISSAGE CHINE

TEINTURE CHINE

CONFECTION CHINE

MATIÈRES

MATÉRIAUX RECYCLÉS

Produit comportant au moins 62% de matières recyclées.

MICROFIBRES PLASTIQUES

Rejet des microfibrilles plastiques dans l'environnement lors du lavage.

FR FR

TRAÇABILITÉ DÉTAILLÉE

Tissu Principal : 100% Nylon recyclé

CHINE

RECYCLAGE

FILATURE

TISSAGE

TEINTURE

ENDUCTION

TRAITEMENT CHIMIQUE TEXTILE

CONFECTION

ENTREPÔT

18301 km

FR FR

DISTANCE TOTALE

18301 KM

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

CO₂

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

55.9 KG CO₂

513.2 km parcourus par une personne en voiture

EUTROPHISATION DES EAUX DOUCES

6.5 G.P

soit l'impact de la production industrielle de 109 kg de pommes

ÉNERGIE NON RENOUVELABLE

507.6 MJ

172 heures de chauffage d'un appartement de 50m²



03- AGECE compliance

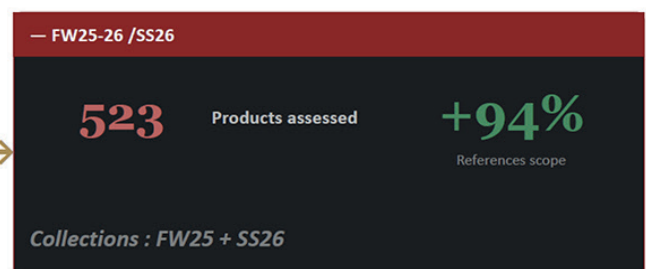
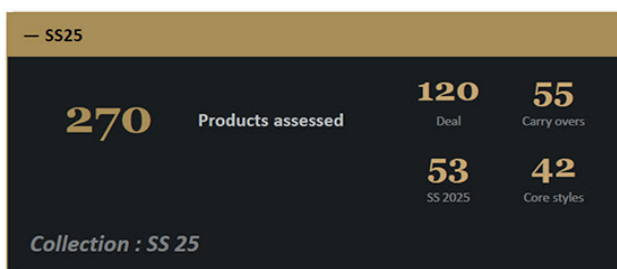
Conformité AGECE

SS 2025 → FW25 / SS26



AGECE Compliance/ *Conformité réglementaire AGECE*

— Progression / Evolution



CHRONOLOGIE





AGEC Compliance/ Conformité réglementaire AGECE

Evolution of AGECE compliance across collections –SS25 vs FW25/SS26

Évolution de la conformité loi AGECE — PE25 vs AH25/PE26



ANALYSIS: The decrease from 90% to 82% is explained by a significantly broader scope (+94% more references) and the lack of responses from certain suppliers (mainly Tier 2 suppliers). Overall compliance remains very high.

ANALYSE : La baisse 90% → 82% s'explique par un périmètre beaucoup plus large (+94% de références) et la non réponse de certains fournisseurs (principalement de rang 2). La conformité absolue reste très élevée.

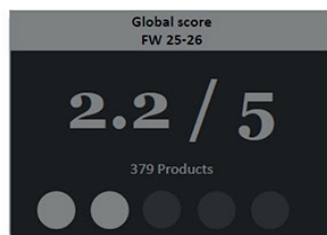
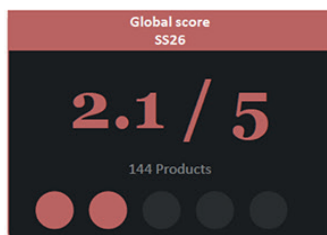
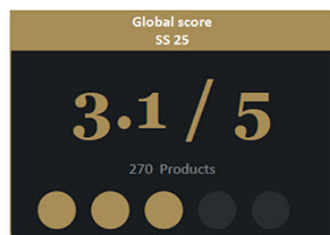
AGECE COMPLIANCE RATE BY COLLECTION COUVERTURE AGECE PAR COLLECTION



Traceability/ Tracabilité

— Evolution & Breakdown by Manufacturing Stage

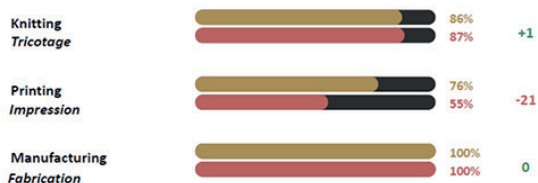
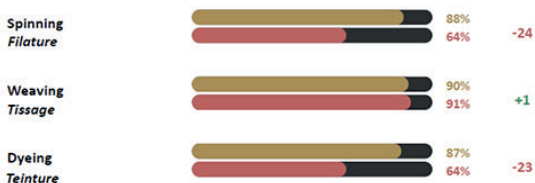
— Évolution & détail par étapes de fabrication



Analysis / Analyse

- +94% increase in scope
- Onboarding of new suppliers
- Leather: inherently complex traceability
- Incomplete reporting from some suppliers
- Périmètre +94%
- Intégration de nouveaux fournisseurs
- Cuir: traçabilité complexe
- Déclarations incomplètes

KNOWN COUNTRIES— TEXTILES : SS25 vs FW25-26 / SS26



SS25 FW25-26 / SS26

Lifecycle assessment (ISO 14040-14044) — SS25 vs FW25/PE26

Analyse de Cycle de Vie normée ISO 14040-14044 — PE25 vs AH25/PE26

3825 T
eq.CO₂

Total SS25

eq. CO₂ — 270 products

14,67 kg eq.
CO₂

Moy. CO₂/prod SS25

19 592,5 T
eq.CO₂

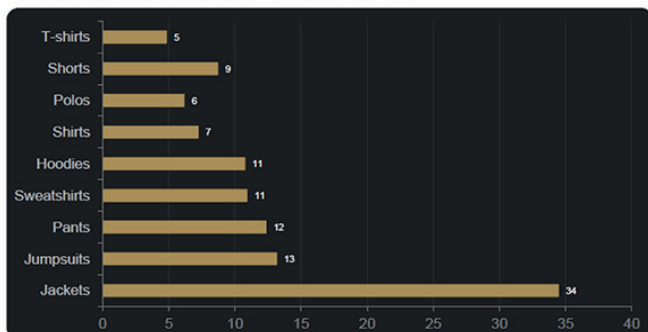
Total FW 25-26 / SS65

eq. CO₂ — 523 products

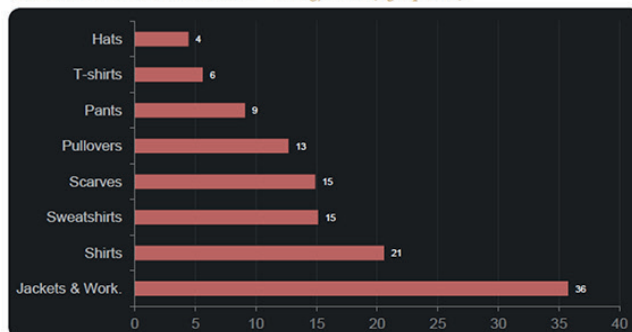
25,5 kg eq.
CO₂

Moy. CO₂/prod FW 25-26 / SS26

AVERAGE CARBON FOOTPRINT BY CATEGORY — SS25 (kg CO₂e)
CO₂ MOYEN PAR CATÉGORIE — SS25 (kg eq. CO₂)



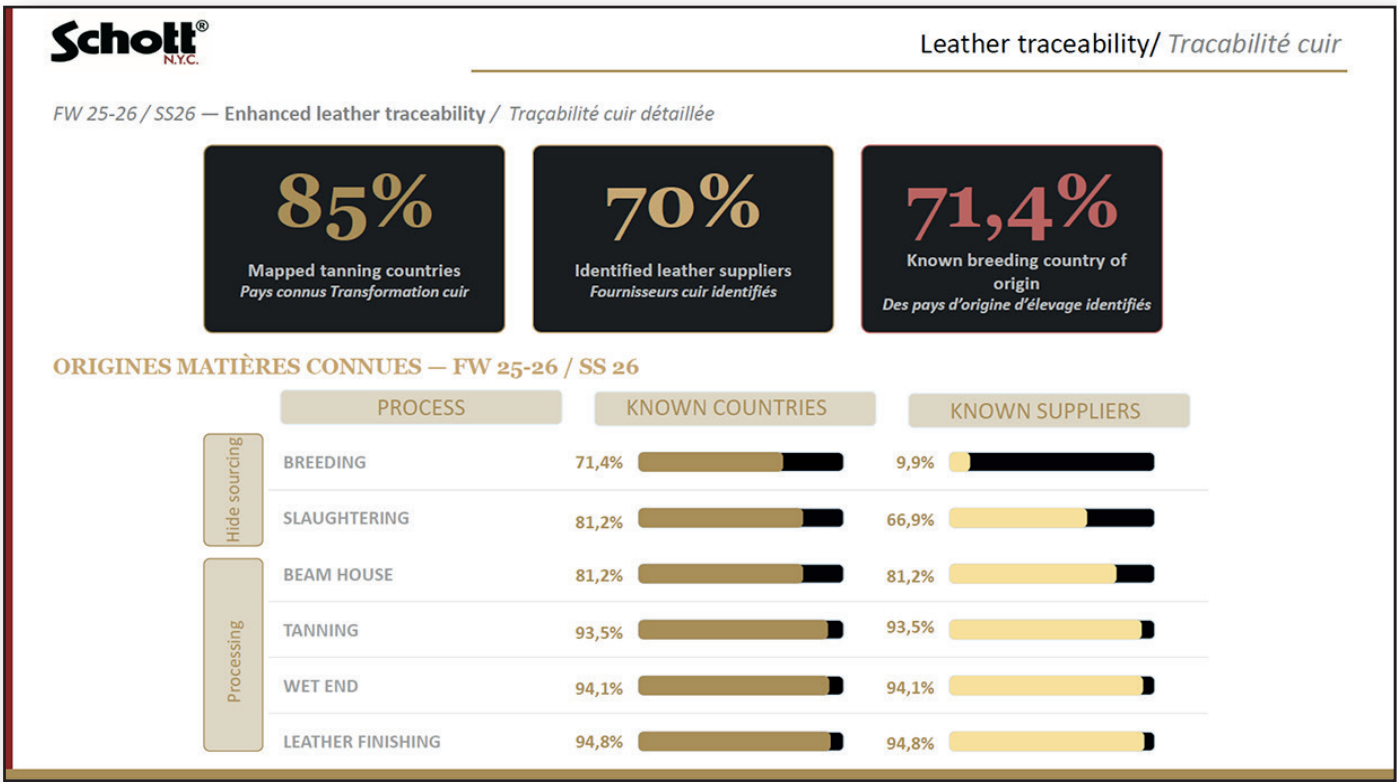
AVERAGE CARBON FOOTPRINT BY CATEGORY — FW 25-26 / SS26 (kg CO₂e)
CO₂ MOYEN PAR CATÉGORIE — AH25/PE26 (kg eq. CO₂)



Schott®
N.Y.C.

04- Leather traceability - FW25 / SS26

Tracabilité du cuir - AH25 / PE 26



FW 25-26 / SS26 — Leather working group certification rate / Taux de fournisseurs certifiés Leather Working Group



Groupe JAJ is a member of LWG since March 2023.

MEMBERSHIP # GRO3351

100% of our tanneries partners are LWG certified

Scope of a Leather Working Group (LWG) Audit

- Environmental performance of tanneries (water, energy, waste and chemicals).
- Leather traceability and responsible sourcing.
- Regulatory compliance and continuous improvement.

59,17 %

of LEATHER JACKETS are from LWG GOLD tanneries



40,83 %

of LEATHER JACKETS are from LWG SILVER tanneries



71,43 %

of LEATHER BELTS are from LWG GOLD TANNERIES



Products: 120 Leather jackets + 7 leather belts

Schott®
N.Y.C.

05- Certifications

SS 2025 → FW25 / SS26



CERTIFICATIONS RATE / TAUX DE CERTIFICATIONS

Document review audit / Audit documentaire — PE25 vs AH25/PE26

SS 2025

38

Collected suppliers certifications

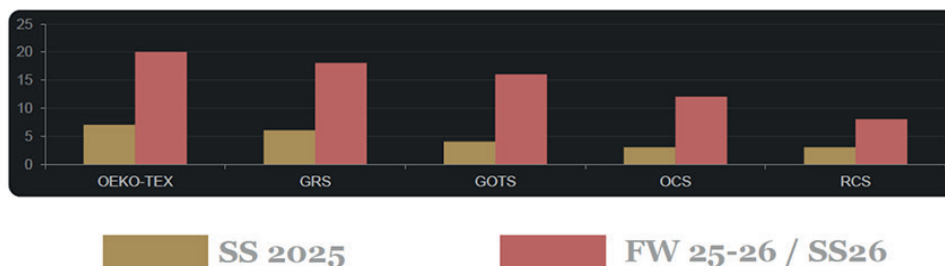
FW 25-26 / SS 26

108

Collected suppliers certifications

TYPES OF CERTIFICATIONS COLLECTED

TYPES DE CERTIFICATIONS COLLECTÉES



REVIEW & RECOMMANDATIONS / BILAN & RECOMMANDATIONS

Strategic overview / Synthèse stratégique

+94%

Assessed scope

-8pts

AGEC
90→82%

-0.9

Traceability
3.1→2.2/5

×6.2

Growth in the supplier data
base

108

Collected suppliers
certifications

100%

Of tanneries LWG certified

KEY STRENGTHS / POINTS FORTS

- Growth in the supplier data base
- 100% of tanneries LWG CERTIFIED, including 59,17% Of suppliers certified at Gold level
- 71,4% known breeding country of origin
- Stronger suppliers commitment
- Component data completeness

NEXT STEPS / AXES D'AMÉLIORATION

- Traceability scoring 3.1 → 2.2/5
- AGECE compliance : -8 pts

PRIORITIES / PRIORITÉS 2026 - 2027

- Strengthen supplier onboarding
- increasing certifications collect
- Achieve 100% AGECE compliance



06- Eco-socio-design

Eco-socio-conception



Focus on the eco-socio- design project / Focus sur le projet d'eco-socio-conception

1

September 2023 - December 2024

Initial diagnosis

Evaluation of environmental impacts and key social issues

2

March 2025

Generating solutions, brainstorming creative ideas

Workshops and evaluation of options

3

June 2025 - December 2025

Development of Enhanced products

4

February 2026

Environmental and social evaluation of the new eco-designed product

5

September 2026

Awareness of responsible communication

The results of the study will be published on the ADEME website





07- Communication



GREEN SCHOTT

[Home](#) [Femme](#) [Junior](#) [Outlet](#) [Catalogs](#) [Lookbooks](#) [GreenSchott](#) [L'Atelier](#)



[O Recherche](#) [Carte](#) [Panier](#)

**GREEN
SCHOTT**
Respecter l'humain et l'environnement.



GREEN SCHOTT®

1

2

3

PROJECT

Ensure the quality and reliability of products, while reducing our environmental impacts, and guaranteeing respect for social and human rights in our value chain.

VALUES

Environmental
Social responsibility
Transparency

ACTIONS

Eco-socio-design
Tracability
Certifications
Fight against déforestation
Circularity

ECO-SOCIO-DESIGN

Eco Socio-Design is an innovative approach that not only integrates eco-design principles to reduce environmental impact but also goes further by considering social and human aspects in product design. Schott N.Y.C. is currently participating in a project to study and implement eco-socio-design in the fashion industry and we will present the results in the coming months. Our goal is to enhance the understanding of our products, measure and reduce their environmental and social impacts. By adopting this approach, we aim to contribute to a world where sustainability and social well-being are at the heart of innovation and progress.



MORE SUSTAINABLE TEXTILES

Our collection includes pieces made from certified organic cotton, grown without the use of pesticides or chemical fertilizers harmful to the environment. Organic cotton is grown sustainably preserving soil biodiversity and reducing the carbon footprint of our production.



FIGHTING DEFORESTATION

100% of our parcels are made from recycled cardboard. 100% of our bags delivered to boutiques are made from recycled cardboard. By controlling our leather supply chain, we can guarantee that our hides do not come from areas at risk of deforestation.



TRACEABILITY

Product traceability is at the core of our Green Schott program. It allows us to ensure the origin of our sourcing and monitor the compliance with social and environmental standards among our suppliers. 100% of our tanneries are traced and audited. We have introduced a digital passport for each product, accessible via a QR code on the companion label. This passport provides visibility into the origin of the product. Our one-year goal is to extend traceability to all our products up to tier 3 and to inform you about their environmental footprint.



LEATHER WORKING GROUP CERTIFIED TANNERIES

The Leather Working Group (LWG) is an international organization that aims to promote sustainable practices in leather production by establishing verification standards and protocols to assess and certify the companies in the leather supply chain. + 74.5% of our leather products come from LWG certified tanneries. + More than 10% of our leather products come from LWG Qualified Certified Tanneries. 5.5% LWG Silver level certified tanneries, and 10% Certified Tanneries Bronze. + Our goal at 5 years is to reach 100% LWG certified tanneries.

OUR CIRCULAR COMMITMENTS

Refille is an initiative born of our desire to minimize the environmental impact associated with the manufacture of new products, by transforming our defective products into a new resource. We have given a second life to our defective products by recycling them into yarn. 4 tons of yarn are the result of this recycling, which was carried out in France.

NO MORE VIRGIN PLASTICS FROM FOSSIL FUELS

100% of our packaging is made from traced, recycled and mostly recyclable materials.

Rivieras

CSR 2026



Traceability · AGEC · Carbon footprint · Eco-socio design

Agenda

01 French AGEC Law compliance

Regulatory coverage evolution

02 Traceability

KPI by components

03 Carbon footprint

Carbon Footprint by Product Category

04 Eco-socio-design

Project overview

Rivieras

01. French AGECE Law compliance

Regulatory coverage evolution

Traceability Showcase Display

Communicating traceability to consumers



Rivieras
CLASSIC TOILE
Powered by *Traceable*

MATIERES

- Main Fabric: 100% Cotton
- Bias Strip: 100% Cotton
- Bias Strip: 100% Cotton
- Elastic: 50% Cotton, 50% Polyester
- Insole: 60% Carbon Fiber, 30% Cork, 30% Lamb leather
- Lining: 100% Organic cotton
- Midsole: 100% Cotton
- Midsole: 100% Cork

ENVIRONMENTAL QUALITIES AND CHARACTERISTICS

PRODUCT **PACKAGING**

TRACEABILITY

Main Fabric: 100% Cotton

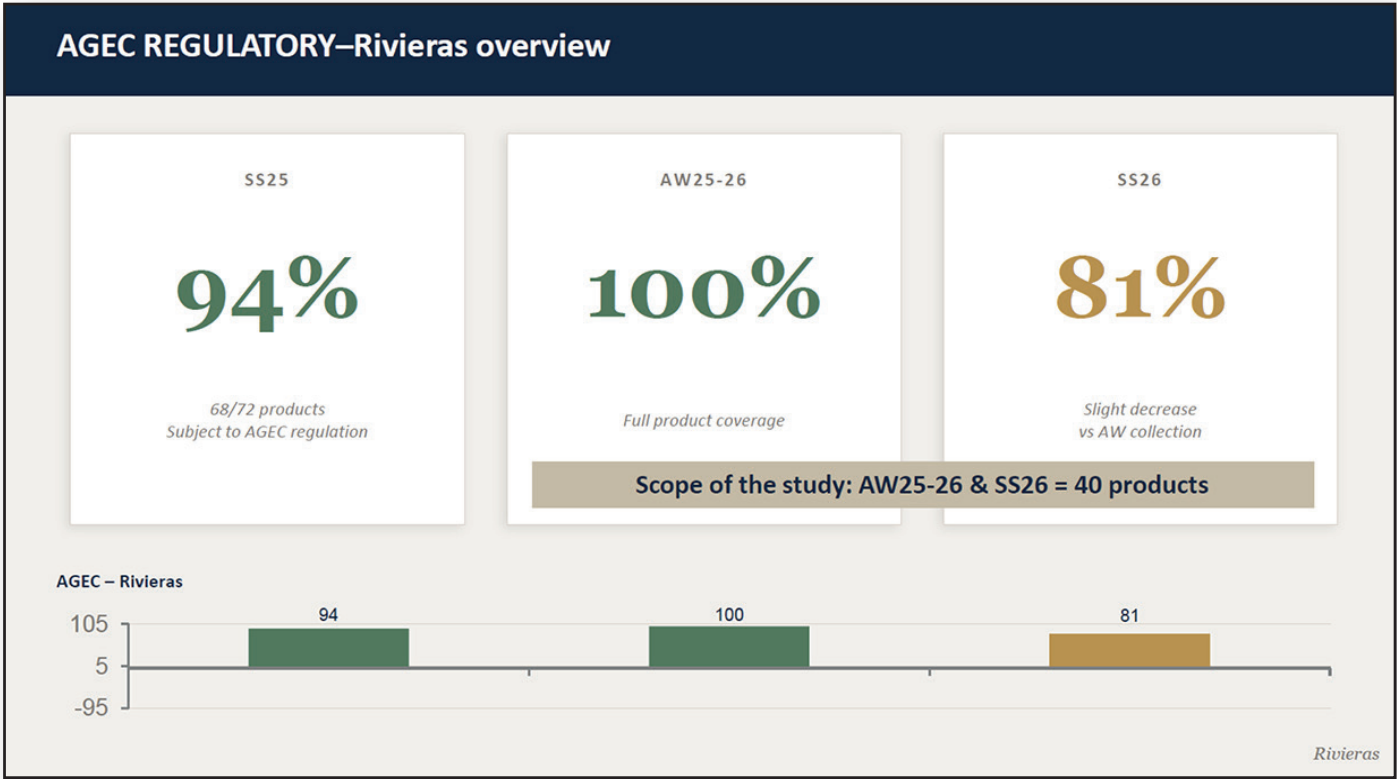
SHOE STITCHING
SPAIN

SHOE ASSEMBLY
SPAIN

SHOE FINISHING
SPAIN

Reference of the model concerned
R010

Rivieras



02. Traceability

Components KPI

Traceability scoring– Rivas

SS25

≈2,9 /5

Overall score SS25

AW25-26

2,4 /5

Overall score AW25-26

SS26

2,2 /5

Overall score SS26

ANNUAL AVERAGE

2,3 /5

AVERAGE ACROSS AW25-26 & SS26

By product category (Aw25-26 & SS26) :

Shoes : 3,3 / 5

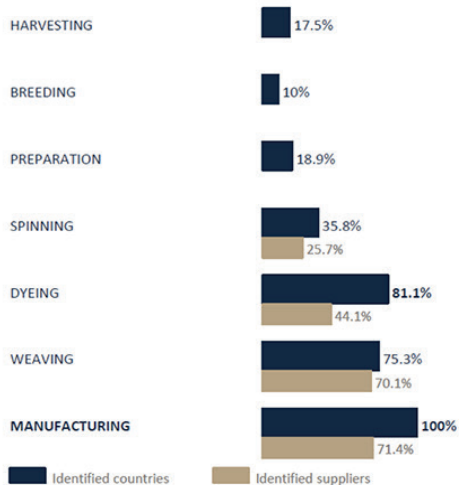
RTW : 1,4 / 5

→ Priority improvement area: strengthen RTW traceability

Rivas

Traceability KPI –Rivas textile components

AW25 & SS26 – Rivas Textile



Synthèse Textiles Rivas

Identified countries

SS25: — | AW25-26 & SS26: 45%

↗ Improvement needed

Identified suppliers

SS25: — | AW25-26 & SS26: 26%

⚠ Improvement priorities

Manufacturing (countries)

SS25: 100% | AW25-26 & SS26: 100%

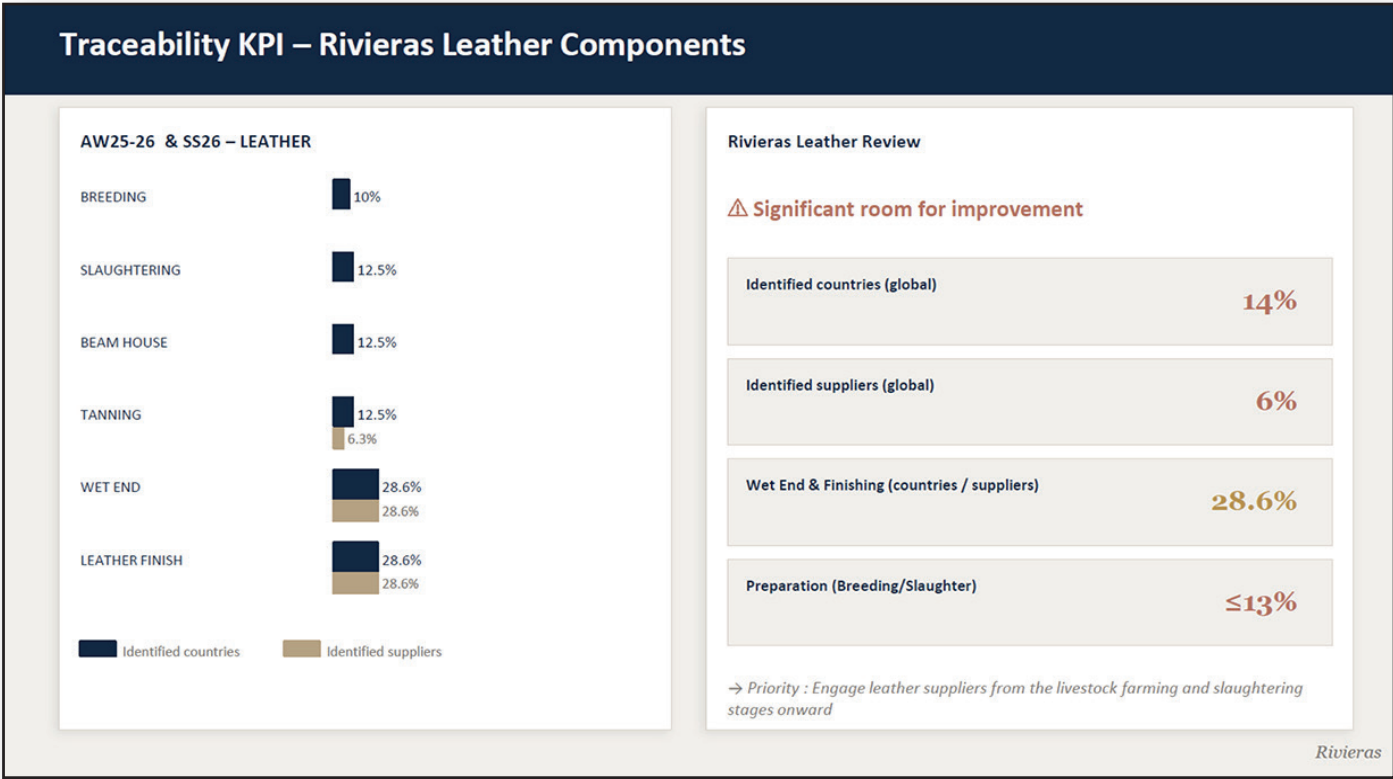
✓ stable

Manufacturing (SUPPLIERS)

SS25: 71% | AW25-26 & SS26: 71%

✓ stable

Rivas



Carbon footprint by product category– Rivas

AW25-26 & SS26

Overall
average

10,5

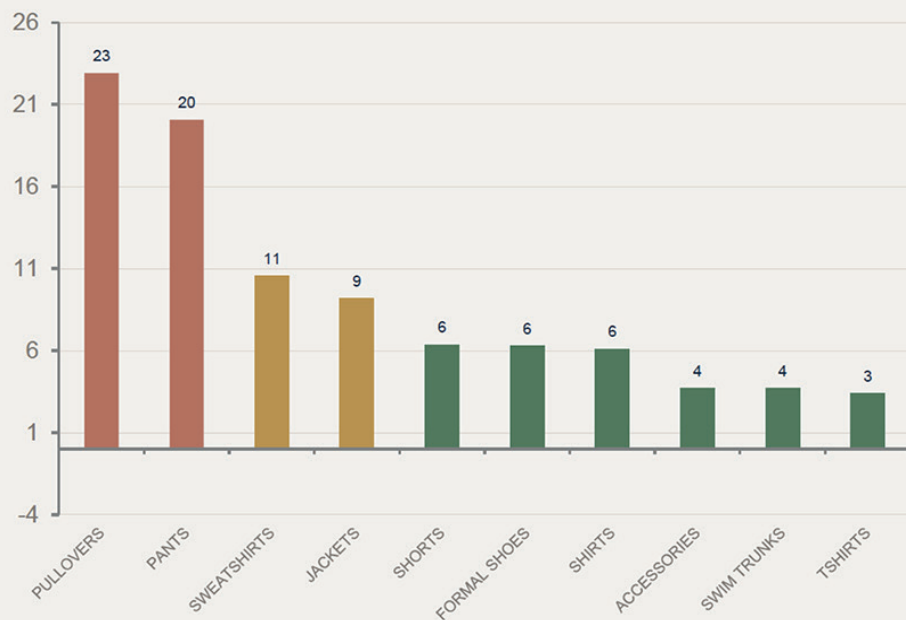
kg CO₂ eq.

Total Sales
Carbon Footprint

951,822.5799

kg CO₂ eq.

This represents the
equivalent of 5,288 round
trips between Paris and
Rome



Rivas

Review & Priorities– CSR Rivas

AGEC

SS25: 95%

AW25-26 & SS26: 87% moy.

SS25 above market average (86%). Slight decrease in SS26 (81%) vs AW25 (100%): to be monitored.

Traceability

SS25: ≈2,9/5

AW25-26 & SS26: 2,3/5

Decline in overall score. RTW textiles = 1.4/5 vs Footwear 3.3/5: priority improvement area.

Average CO₂

SS25: N/A

AW25-26 & SS26: 10,5 kg

High-impact categories: Pullovers (22.9 kg) and Pants (20.1 kg). Key lever: composition and manufacturing countries.

Rivas

Priority Actions 2026-2027

1

 Achieve 100% AGECC coverage

Follow up with non-compliant SS26 suppliers to achieve continuous full coverage.

2

 Traceability RTW

Prioritize engagement with RTW manufacturing workshops to improve the traceability score (target > 2.8/5).

3

 Material Origin

Identify the harvest origin of cotton (72% unknown) and complete leather data (14% of countries identified).

4

 Reduce CO₂ Impact

Leverage the eco-social design project

Rivieras

04. *Eco-socio-design*

Project Overview

Focus on the eco-social design project

Progress on the eco-social design project: Start on September 2023 – End on September 2026

1

September 2023 - December 2024

Initial diagnosis

Evaluation of environmental impacts and key social issues

2

March 2025

Generating solutions, brainstorming creative ideas
Workshops and evaluation of options

3

June 2025 - December 2025

Development of Enhanced products

4

February 2026

Environmental and social evaluation of the new eco-designed product

5

September 2026

Awareness of responsible communication

The results of the study will be published on the ADEME website



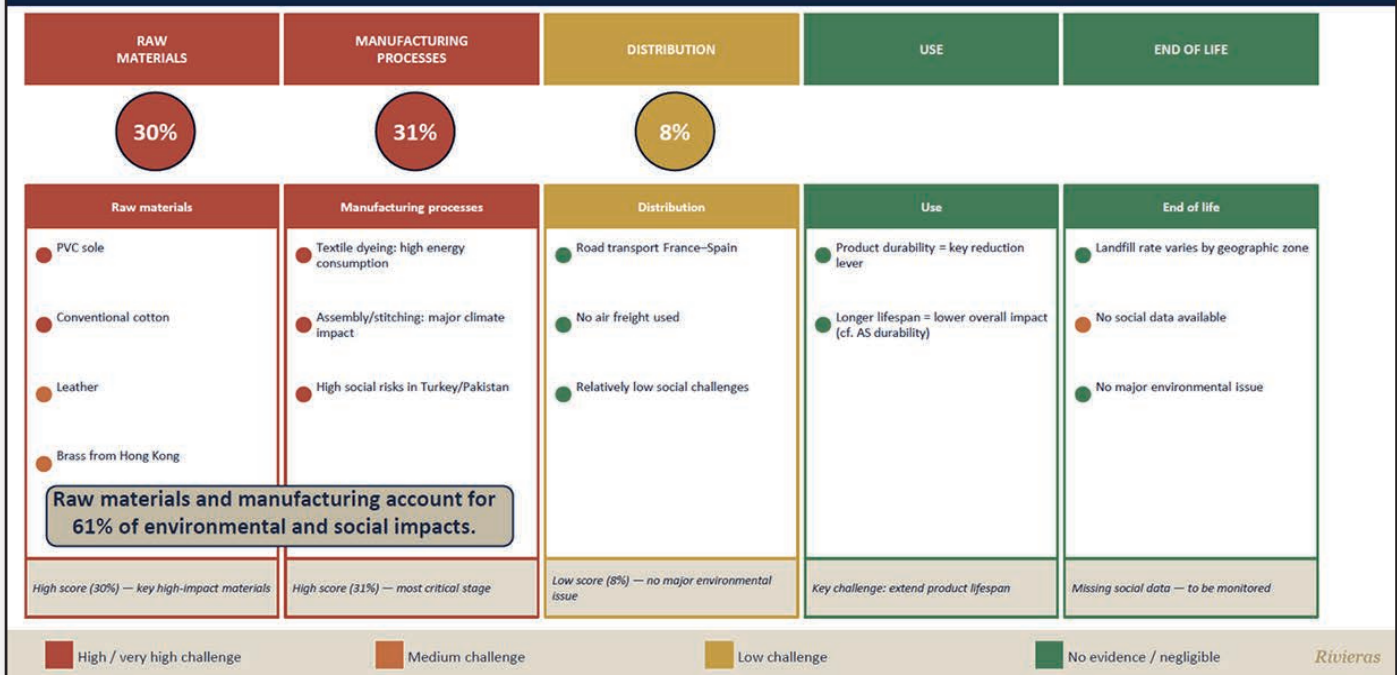
Classic Mesh & Canvas



Rivieras

Initial LCA of the Classic Canvas & Mesh: SUMMARY OF ENVIRONMENTAL & SOCIAL CHALLENGES

(LCA = Life Cycle Assessment)

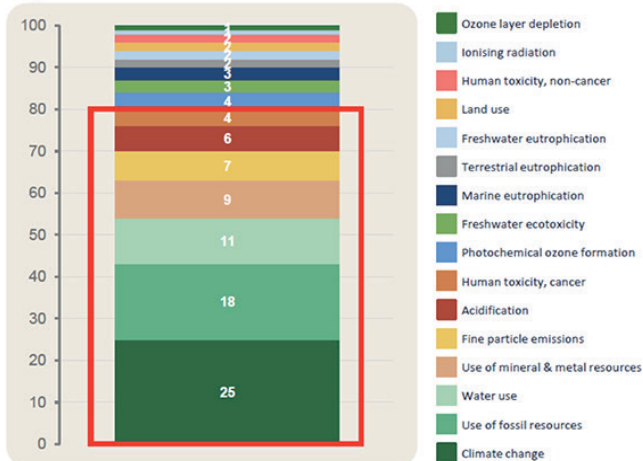


Rivieras

Initial LCA of the Classic Canvas & Mesh: INDICATOR CONTRIBUTION

Single score results in %

0,48 mPt



The 7 main contributing indicators to the single score (representing more than 80% of the contribution to the single score) are:

- Climate change: 25%
- Use of fossil resources: 18%
- Water use: 11%
- Use of mineral & metal resources: 9%
- Fine particle emissions: 7%
- Acidification: 6%
- Human toxicity, cancer: 4%

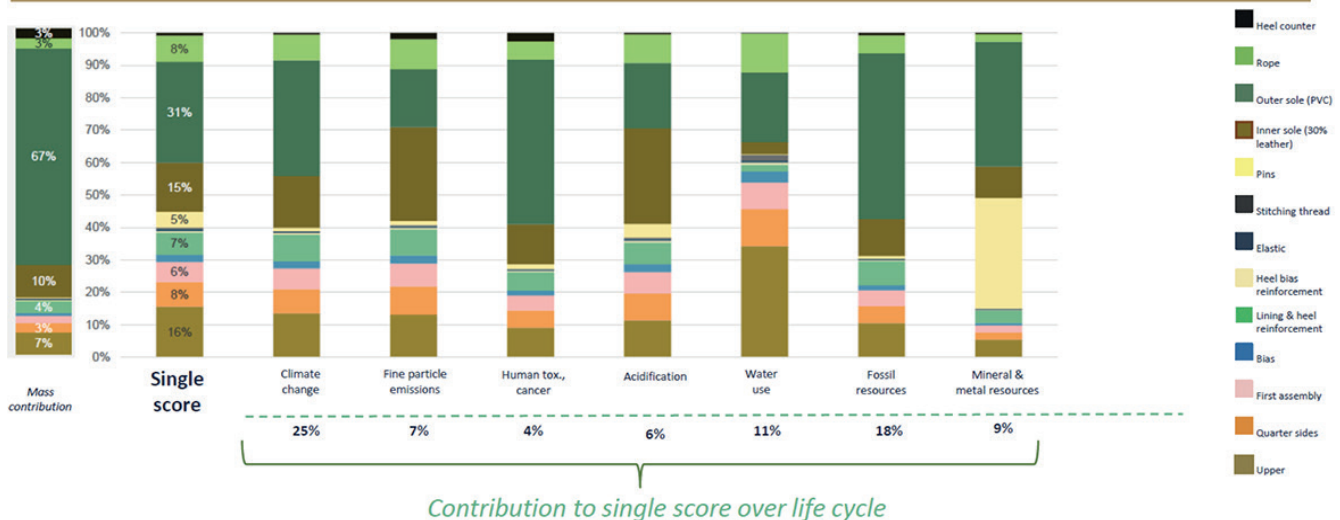
In line with PEF, the indicators contributing to 80% of the cumulative impact on the single score are selected to refine interpretations going forward.

Rivieras

Initial LCA of the Classic Canvas & Mesh: ENVIRONMENTAL IMPACTS BY COMPONENTS

Component Focus

Characterisation results



Contribution to single score over life cycle

*Finishing of material included | Note: Leather impact is likely underestimated due to PEFCR leather allocations.

Rivieras

Eco-social design opportunities

1

On the selected indicators and single score: **upper, quarter sides, lining and leather soles** contribute significantly to component impact.



2

For mineral & metal resources:
~35% of impact comes from pins due to brass composition and copper finish.



3

The PVC outsole has significant impacts



Improvement Actions

- The upper is the component with the highest environmental and social impacts.
- The PVC outsole also has significant impacts, making it necessary to identify a lower-impact alternative.
- The cotton quarters are the second most impactful component.
- The metal pin also represents a significant share of the impacts.
- The leather insole is among the major impact contributors.

Rivieras

The Evolution of Material Sourcing

Classic Mesh & Canvas

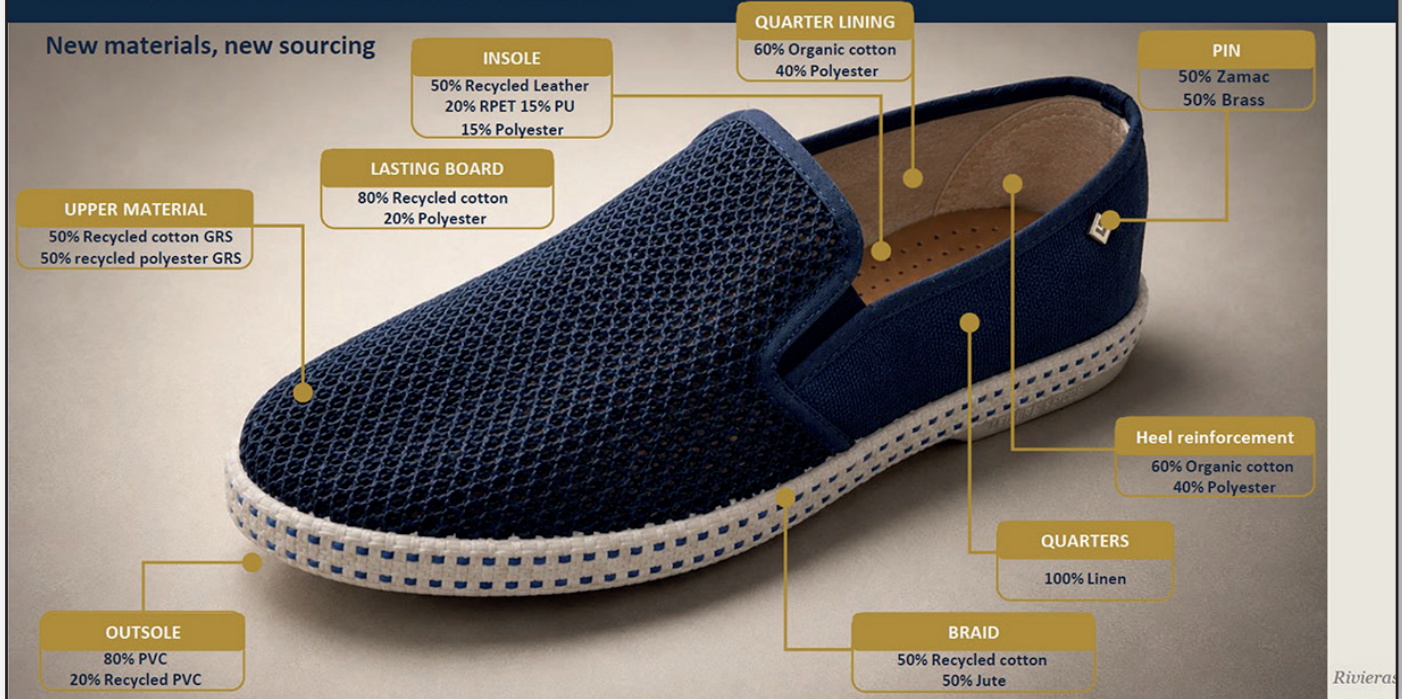
New Eco-designed Classic Mesh & Canvas

		Classic Mesh & Canvas	New Eco-designed Classic Mesh & Canvas
1	Upper material	50% Organic cotton / 50% Recycled polyester (Seaqual)	50% Recycled cotton / 50% Recycled polyester (GRS)
2	Quarters	100% cotton	100% Linen
3	Outsole	100% PVC	80% PVC / 20% Recycled PVC
4	Pin's	100% Brass	50% Brass / 50% Zamac
5	Braid	100% Cotton	50% Recycled cotton / 50% Jute
6	Insole	40% Activated charcoal latex 30% Sheepskin / 30% Cork	50% Recycled leather 20% Rpet / 15% PU / 15% Polyester
7	Lasting board	80% Recycled cotton 20% Polyester	80% Recycled cotton 20% Polyester
8	Quarter lining	60% Cotton / 40% Polyester	60% Organic cotton / 40% Polyester
9	Heel reinforcement	60% Cotton / 40% Polyester	60% Organic cotton / 40% Polyester

Rivieras

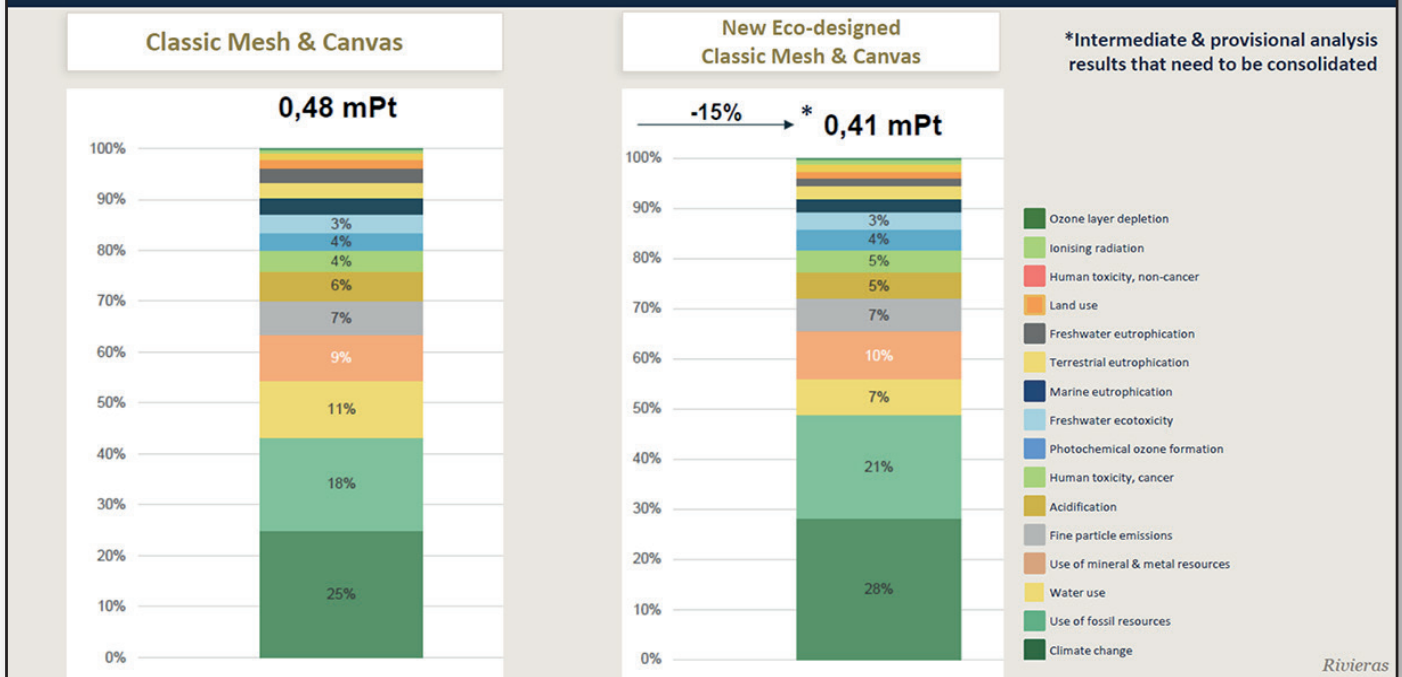
A newly eco-socially designed espadrille

New materials, new sourcing



Rivieras

Overview of Impact Evolution: Based on the Single Score



Rivieras

ACV INITIALE DE LA CLASSIC CANVAS & MESH

Towards a More Responsible Classic Mesh & Canvas

9

materials
redesigned

-15%

overall environmental
impact reduction

0.48 → 0.41 mPt

single score
improvement

By substituting 9 key materials — replacing conventional cotton with linen, introducing recycled polyester (GRS), partially substituting PVC and brass, and improving the insole and braid composition — the overall environmental impact is reduced by 15%, bringing the single score from 0.48 mPt to 0.41 mPt

THREE PRIORITIES FOR THE NEXT PHASE

01 Reduce PVC content

Continue decreasing PVC in the outsole, increasing the share of recycled PVC towards a fully circular sole.

02 Improve leather traceability

Engage leather suppliers from breeding & slaughter stages onward to address the PEFCR allocation underestimation.

03 Accelerate certified materials

Extend GRS, RPET and organic certifications across all remaining components — particularly quarters and lining.

This project positions Rivas ahead of upcoming regulatory requirements (ESPR, DPP) and reinforces the brand's commitment to responsible craftsmanship — proving that **style and sustainability can go hand in hand.**

Rivas

Rivas

Groupe JAJ
25 B rue de Romainville
93100 Montreuil S/ Bois
France



www.rivas.com



Groupe JAJ

25 B, rue de Romainville - 93100 Montreuil